LES SERVICES D'ORTHOPHONIE *à l'école*

GUIDE D'ACTIVITÉS

Québec

88-03104/

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE *à l'école*

GUIDE D'ACTIVITÉS

Direction générale des programmes:
Maurice Morand, directeur général

Direction de l'adaptation scolaire et
des services complémentaires:
Pauline Champoux-Lesage, directrice

Conception:
Evelyne Perras, Normand Gagné

Rédaction:
Normand Gagné, avec la collaboration de
Evelyne Perras

Consultation:
Fabienne Desroches, Claire Comtois,
Diane Légaré, Louise Bouliane,
Monique Loubert, Louise Quesnel,
Pauline Bélanger

Corporation professionnelle des
orthophonistes et des audiologistes
du Québec

ISBN 2-550-13609-8
Dépôt légal: deuxième trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

PRÉSENTATION 5

PREMIÈRE PARTIE: LE RÔLE DES SPÉCIALISTES DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES 7

1. Les grandes orientations des services complémentaires 7
2. Les champs d'intervention 8
3. Les approches de travail des spécialistes 8
4. Les fonctions des spécialistes des services complémentaires 9
   4.1 Les cibles d'intervention 9
   4.2 La démarche d'intervention 9

DEUXIÈME PARTIE: LES OBJECTIFS DES SERVICES D'ORTHOPHONIE EN MILIEU SCOLAIRE 11

1. Le langage et le développement des enfants 12
2. Les difficultés langagières des élèves 12
3. Les différents aspects du langage 13
4. Les besoins du milieu 14

TROISIÈME PARTIE: DES ACTIVITÉS D'ORTHOPHONIE EN MILIEU SCOLAIRE 15

1. Présentation des activités 15
   1.1 Activités destinées aux élèves 15
   1.2 Activités destinées aux parents 17
   1.3 Activités destinées aux agents d'éducation de l'école 17
2. Fiches descriptives des activités 18

QUATRIÈME PARTIE: D'AUTRES ACTIVITÉS DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES 37

1. Présentation des activités 37
   1.1 Activités destinées aux élèves 37
   1.2 Activités destinées aux parents 39
   1.3 Activités destinées aux agents d'éducation de l'école 40
2. Fiches descriptives des activités 40

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

PRÉSENTATION

Le présent guide est un répertoire qui rassemble plusieurs activités pouvant être réalisées par les orthophonistes en milieu scolaire. Il fait partie d'une série de documents qui présentent des activités dans la plupart des champs d'intervention des services complémentaires. La publication de ce guide constitue un des moyens d'action prévus par le ministère de l'Éducation dans le document **Vivre à l'école, cadre général d'organisation des services complémentaires.**

Ce guide d'activités est conçu à l'intention des responsables de l'encadrement des services complémentaires à la commission scolaire ou à l'école pour les aider à assumer leurs responsabilités à l'égard des services d'orthophonie. Il est également destiné de façon privilégiée aux orthophonistes afin de les aider dans l'élaboration et la réalisation de diverses activités propres à leur domaine de compétence. Plus largement, ce guide s'adresse aussi à tous les spécialistes des services complémentaires et aux membres de l'équipe-école, afin de les informer sur les objectifs poursuivis et sur des activités qui peuvent être réalisées dans le cadre de ces services.

De façon plus spécifique, ce guide d'activités poursuit les trois objectifs suivants:

1. *expliquer la nature des services d'orthophonie;*
2. *proposer des activités s'adressant en particulier aux spécialistes de ces services;*
3. *proposer des activités pouvant être réalisées par l'ensemble des professionnelles et des professionnels des services complémentaires.*

Il comprend quatre parties. La première traite du rôle et des fonctions des spécialistes des services complémentaires. La deuxième partie présente et explique les objectifs particuliers de l'orthophonie. La troisième est constituée d'activités plus particulièrement réalisées par les orthophonistes. Enfin, la quatrième partie comprend un ensemble d'activités pouvant être réalisées par tous les spécialistes des services complémentaires.

Ce guide est un instrument de travail qui indique les différents types d'activités caractéristiques du champ d'intervention de l'orthophonie. Les activités qui y figurent sont fournies à titre indicatif. Ce texte n'impose donc pas d'obligation aux milieux scolaires quant à la nature des activités à mettre en pratique.

D'autre part, ce recueil d'activités ne prétend pas être exhaustif en présentant toutes les activités réalisables dans le cadre des services d'orthophonie. En effet, un tel recueil peut difficilement inclure toutes les activités actuellement réalisées par l'ensemble des professionnels et professionnelles de ces services au Québec. Chaque milieu pourra donc, selon ses besoins et ses ressources, ajouter, retrancher ou modifier des activités. Chacun utilisera le guide selon ses propres intérêts et en tenant compte des priorités locales.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

1

LE RÔLE DES SPÉCIALISTES DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

1. LES GRANDES ORIENTATIONS DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Le nouveau **Règlement sur le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire** reconnaît les services complémentaires comme étant des services éducatifs au même titre que les services d'enseignement ou les services particuliers. Cette reconnaissance constitue pour ainsi dire l'aboutissement logique d'un peu plus de vingt ans d'efforts consentis dans le domaine de l'aide aux élèves et de la promotion de leur participation à la vie de l'école. C'est précisément pour souligner et mettre en valeur cette action de reconnaissance des services complémentaires que le document **Vivre à l'école, cadre général d'organisation des services complémentaires** a été élaboré.

Il est spécifié dans le nouveau régime pédagogique que les services complémentaires ont pour but de favoriser la progression continue des élèves à l'école. Ces services, dans la perspective d'une formation intégrale des élèves, complètent l'action menée dans le cadre des autres services éducatifs. Ils doivent aussi contribuer à faire de l'école un véritable milieu de vie, où les jeunes peuvent occuper toute la place qui leur revient. Le régime pédagogique définit, en outre, quatre objectifs que doivent poursuivre ces services complémentaires.

Le premier de ces objectifs a trait au soutien aux services d'enseignement, aux services de formation et d'éveil et aux services particuliers. Ce soutien se réalise de diverses façons: interventions en vue d'adapter le plus possible l'acte éducatif aux besoins personnels des élèves, apport au contenu même des programmes d'études, prolongement de l'activité pédagogique par des activités parascolaires, activités d'encadrement pour faciliter l'intégration par les élèves de l'ensemble de leurs apprentissages, interventions visant à augmenter la participation des parents à l'éducation scolaire de leur enfant et à la vie de l'école.

Le deuxième objectif vise à assurer le développement de l'autonomie de l'élève, de son sens des responsabilités, de son sentiment d'appartenance à l'école, de son initiative et de sa créativité. Plusieurs moyens permettent de développer ces qualités. Cependant, une des façons privilégiées consiste à favoriser l'organisation d'une vie étudiante où la participation est mise en valeur. Des moyens d'expression tels la radio scolaire, le journal de classe ou d'école, doivent être mis à la disposition des élèves pour leur permettre de faire entendre leur voix. D'autres activités d'information, de sensibilisation ou d'éducation à diverses réalités personnelles et sociales contribueront à développer ces qualités.

Le troisième objectif des services complémentaires a trait à la solution des difficultés des

élèves. En effet, tout au long de leur progression continue à l'école, les élèves sont appelés à surmonter diverses difficultés: situations de transition scolaire, difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, changements familiaux... Les services complémentaires comprennent donc des activités individuelles et collectives pour aider les élèves dans leur démarche à l'intérieur du processus éducatif. Ils visent à augmenter graduellement chez les élèves la capacité de faire face aux problèmes rencontrés.

Le dernier objectif touche à la sécurité physique et morale des élèves. Dans le cadre des services complémentaires, tout le personnel de l'école doit ainsi prévenir toute action ou éliminer toute situation qui menacerait la sécurité des élèves. Il s'agit d'apporter aide et secours dans les circonstances le justifiant. Cependant, il s'agit surtout d'offrir un milieu de vie qui évite des préjudices aux élèves, qui témoigne d'un respect de leurs droits, où ils peuvent se sentir à l'aise, appréciés et acceptés, qui leur permette de se sentir utiles et valorisés, où ils peuvent faire des apprentissages de qualité, et dans lequel leur participation est favorisée.

2. LES CHAMPS D'INTERVENTION

Le **Règlement sur le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire** établit, par ailleurs, un certain nombre de services distinctifs ou champs d'intervention qui vont permettre la poursuite de ces orientations des services complémentaires. Ces services sont les suivants: la participation à la vie éducative, l'éducation aux droits et aux responsabilités, l'animation des activités sportives, culturelles et sociales, l'encadrement et la surveillance des élèves, l'animation pastorale catholique, l'animation religieuse protestante, l'orientation scolaire et professionnelle, la recherche d'emploi, la psychologie, la psychoéducation, l'orthophonie, la santé et les services sociaux. Plusieurs de ces champs d'intervention font, par ailleurs, appel à des spécialistes. C'est le cas notamment des services d'orthophonie.

3. LES APPROCHES DE TRAVAIL DES SPÉCIALISTES

Les activités développées par les spécialistes peuvent être très diversifiées, puisqu'elles se rapportent à l'un ou l'autre des quatre objectifs établis pour les services complémentaires. Certaines de ces activités correspondent d'abord à un seul rôle de consultant ou d'intervenant en ce qui concerne les difficultés rencontrées par un élève, rôle traditionnellement attribué aux spécialistes des services complémentaires. Cependant, les agents et agentes spécialisés sont appelés, de plus en plus, à jouer un rôle éducatif élargi à l'école.

En effet, les agents et agentes professionnels comme tous les agents d'éducation doivent concourir à la mission éducative de l'école et participer à l'éducation des enfants par l'apport des connaissances et techniques propres à leur domaine. Il s'agit là aussi d'un rôle préventif, puisque le développement d'habiletés chez les élèves peut leur éviter de connaître ultérieurement des difficultés d'adaptation et d'apprentissage plus ou moins sérieuses.

Par ailleurs, même si les spécialistes des services complémentaires interviennent auprès des élèves selon une optique éducative, ceux- ci et celles-ci ne deviennent pas pour autant des enseignants ou des enseignantes. En effet, ils et elles conservent leur façon de percevoir et de comprendre les comportements et les situations de vie des élèves. Ces spécialistes continuent également à développer les compétences particulières (méthodes et approches) qu'exige leur identité professionnelle. En outre, leur action se bâtit à partir d'objectifs qui leur sont propres.

Cette spécificité dans les actions menées par les divers spécialistes des services complémentaires ne les empêche toutefois pas de travailler en équipe. De fait, plusieurs de leurs activités impliquent une participation ou une collaboration des enseignantes et enseignants, des directrices et directeurs d'école, d'autres professionnelles et professionnels des services complémentaires ou extérieurs au milieu scolaire. Parfois même, ce travail en équipe multidisciplinaire est nécessaire

à l'atteinte des objectifs que chaque spécialiste s'est fixé. L'avantage du travail en équipe est aussi de rompre l'isolement d'agentes et agents professionnels ayant des formations complémentaires.

4. LES FONCTIONS DES SPÉCIALISTES DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Par ailleurs, on peut mettre en lumière la diversité des fonctions des spécialistes des services complémentaires en les considérant selon deux axes. Le premier axe se rapporte aux cibles d'intervention, alors que le second correspond aux différentes étapes de la démarche d'intervention[1].

4.1 Les cibles d'intervention

Plusieurs des actions mises de l'avant dans le cadre des orientations générales des services complémentaires touchent un premier «objet» d'intervention, soit l'élève. Ce n'est pas par hasard que dans la présente énumération des cibles d'intervention, l'élève est mentionné en tout premier lieu. Sous-jacent, il y a ce besoin que les spécialistes des services complémentaires soient de plus en plus en contact direct avec les élèves.

Traditionnellement, les services qui touchaient directement l'élève se réalisaient à peu près uniquement dans le cadre de la solution de problèmes, de façon individuelle et en dehors de la classe. De ce fait, les spécialistes des services complémentaires étaient ordinairement assez peu connus des élèves et, chez ceux et celles qui les connaissaient, leur image pouvait même être inquiétante en raison du type de situations où leurs services étaient requis. Toutefois, une conception davantage éducative du rôle de ces spécialistes veut que ceux-ci et celles-ci soient appelés à intervenir auprès des élèves, individuellement ou en groupe, dans le but de leur faire acquérir des connaissances, des habiletés, des attitudes et des comportements, aussi bien dans une optique de développement que dans une optique de solution de problèmes.

Certaines actions se rapportent, ensuite, à deux autres clientèles-cibles des spécialistes à l'école, les enseignantes et enseignants et les parents. Les enseignants reçoivent depuis longtemps les attentions privilégiées des spécialistes des services complémentaires. Pour ce qui est des parents, leur importance n'est pas non plus à négliger. L'action auprès de ces deux types d'agents d'éducation ne se limite pas à la consultation individuelle. C'est ainsi que plusieurs activités d'information et d'animation peuvent être organisées pour répondre à des besoins de groupes de parents ou de groupes d'enseignantes et enseignants. L'action auprès de ces agents d'éducation vise l'acquisition de connaissances, d'habiletés, d'attitudes et de comportements favorables au développement des élèves.

Mentionnons, enfin, l'action auprès d'un quatrième «objet» d'intervention, celui-là plus large. Il s'agit de l'environnement physique et organisationnel de l'élève, y compris les administrateurs et administratrices de cet environnement à l'école et à la commission scolaire. L'action sur cet environnement vise à créer les conditions les plus favorables à la progression continue des élèves à l'école.

4.2 La démarche d'intervention

Si maintenant l'on essaie de définir le deuxième axe, on peut dire que les cinq étapes qui caractérisent le processus d'intervention des spécialistes des services complémentaires sont les suivantes. La première étape consiste en l'analyse de la situation. Cette étape regroupe les activités visant la collecte et l'analyse des données objectives et subjectives en ce qui a trait aux personnes, aux processus et aux objets impliqués dans l'action éducative. Cette évaluation de la situation permet de préciser les éléments sur lesquels doit porter l'action de l'agent professionnel.

La deuxième étape correspond à la planification de l'intervention qui constitue la phase d'élaboration du plan d'action de l'agente ou de l'agent professionnel, soit la détermination des objectifs et des stratégies d'intervention.

1 *Les fonctions présentées ici sont inspirées du modèle proposé dans* LORANGER, M. (1981). ***Le rôle éducatif du psychologue à l'école***. *Québec, ministère de l'Éducation (16-0137).*

La troisième étape est l'intervention proprement dite. Cette étape vise la réalisation du plan d'action auprès de l'un ou l'autre «objet» d'intervention précédemment mentionné. Cette intervention, suivant l'objectif visé, peut s'effectuer selon différentes modalités. Les principales sont décrites ci-après.

Il y a l'information dont les activités visent la transmission de connaissances ou de données jusque-là ignorées des personnes visées. Ensuite, vient l'animation d'activités de groupe où des personnes, à partir de mises en situation ou d'échanges, sont amenées à prendre conscience de leurs problèmes et à développer ou utiliser leurs ressources personnelles. On retrouve aussi la consultation-intervention qui consiste à intervenir auprès des personnes pour les conseiller, les aider ou prendre à leur égard des mesures de rééducation ou de réadaptation particulières. Il y a également l'instrumentation qui se fait au moyen d'activités ayant pour but de former des personnes à l'utilisation d'outils ou d'instruments particuliers.

La quatrième étape porte sur l'évaluation de l'intervention. Elle consiste à vérifier l'atteinte des objectifs fixés et à déterminer la valeur de l'intervention du ou de la spécialiste sur le processus éducatif de l'élève. On peut ajouter une dernière étape, soit la communication de renseignements appropriés permettant de comprendre et d'apprécier les actions de l'agent professionnel.

Toutes ces données, à partir desquelles peuvent être analysées les tâches exercées par les spécialistes à l'école, laissent entrevoir une grande diversité d'activités possibles. Le **tableau 1** illustre ces différentes possibilités. Il apparaît évident que, dans leurs activités professionnelles, les spécialistes des services complémentaires devront privilégier certains objectifs en réponse aux besoins à satisfaire et certaines fonctions (cibles et démarche d'intervention). Des différences apparaîtront aussi selon que le professionnel ou la professionnelle travaille à l'école primaire ou à l'école secondaire, que son milieu scolaire poursuit certains objectifs d'éducation et que celui-ci ou celle-ci aura acquis des connaissances théoriques et pratiques plus grandes dans un domaine donné.

Le rôle et les objectifs communs à l'ensemble des spécialistes des services complémentaires ayant été sommairement décrits, nous pouvons maintenant aborder l'aspect qui nous intéresse plus particulièrement, soit les services d'orthophonie.

TABLEAU 1

Les fonctions des spécialistes des services complémentaires **La démarche d'intervention**	**Les cibles d'intervention** 1. Les élèves	2. Les enseignantes et enseignants	3. Les parents	4. L'environnement physique et organisationnel
1. L'analyse de la situation				
2. La planification de l'intervention				
3. L'intervention proprement dite: 3.1 l'information 3.2 l'animation 3.3 la consultation-intervention 3.4 l'instrumentation				
4. L'évaluation de l'intervention				
5. La communication de renseignements				

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

2

LES OBJECTIFS DES SERVICES D'ORTHOPHONIE EN MILIEU SCOLAIRE

L'orthophonie et l'audiologie sont deux disciplines scientifiques qui s'intéressent à la parole, au langage et à l'audition à la fois dans leurs aspects normatifs et pathologiques. Ce sont deux sciences qui traitent de domaines intimement liés entre eux, mais ce sont deux sciences distinctes[1].

Au Québec, en milieu francophone, on forme toutefois des professionnels et professionnelles qui maîtrisent les deux disciplines; leur appellation est alors celle d'orthophonistes-audiologistes. Selon la Loi qui régit les professions, les orthophonistes-audiologistes exercent les activités professionnelles suivantes: «étudier, examiner, évaluer et traiter les troubles de l'audition, de la voix, de la parole et du langage et utiliser les moyens de suppléance requis»[2].

De façon plus spécifique, les audiologistes s'intéressent au comportement psycho-acoustique de l'individu; ils et elles évaluent l'audition et ses perturbations, établissent un diagnostic audiologique et un plan d'intervention en conséquence. Leur rôle, quant à la réadaptation auditive, consiste à élaborer et à implanter différents programmes d'éducation auditive et différents modes de suppléance à la déficience auditive. Finalement, ils et elles assument aussi un rôle important relatif à la promotion de la conservation de l'audition[3].

D'autre part, les orthophonistes diagnostiquent les troubles de la voix, de la parole et du langage en évaluant la nature et le degré du déficit. Ils et elles traitent les troubles de la communication tels le bégaiement, les troubles vocaux, les difficultés d'articulation d'origine organique ou non-organique et les troubles langagiers qui résultent d'une perte d'audition, d'un dysfonctionnement cérébral, d'un manque de stimulation ou autre, et qui se manifestent par des difficultés de compréhension, un bagage limité de concepts et d'idées,des problèmes d'organisation des sons, des mots ou des phrases pour transmettre un message, un manque de motivation à la communication, une difficulté à saisir différents facteurs qui influencent la communication. Ils et elles organisent, dirigent ou exécutent des programmes visant l'amélioration et la prévention des troubles de la parole et du langage, et donnent des consultations à l'égard de ces troubles. Finalement, ces spécialistes font des recherches relatives à la mise au point de méthodes et techniques diagnostiques et thérapeutiques[4].

En milieu scolaire, il existe très peu de professionnelles et professionnels qui exercent uniquement des fonctions en audiologie. Le plus souvent, il s'agit de postes d'orthophonistes occupés par des orthophonistes-audiologistes qui

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1979). ***Banque d'information scolaire et professionnelle (B.I.S.P.); orthophoniste et audiologiste.*** *Québec, ministère de l'Éducation.*
2. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1978). ***Code des professions.*** *Québec, Éditeur officiel du Québec.*
3. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1979). ***Banque d'information scolaire et professionnelle (B.I.S.P.); orthophoniste et audiologiste. Québec, ministère de l'Éducation.***
4. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1979). ***Banque d'information scolaire et professionnelle (B.I.S.P.): orthophoniste et audiologie. Québec, ministère de l'Éducation.***

sont alors aptes à réaliser aussi certaines fonctions en audiologie. C'est pourquoi le présent guide est consacré aux activités en orthophonie scolaire.

«L'orthophonie comme champ d'intervention des services complémentaires contribue à la progression continue des élèves en les amenant à développer leur langage, principalement en intervenant sur les difficultés rencontrées par les élèves sur le plan de la parole et du langage, et aussi en agissant sur le milieu pour qu'il constitue un environnement propice aux situations de communication»[1].

1. LE LANGAGE ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS

Chez le tout-petit, avant que ne s'installe un comportement verbal en tant que tel, il existe déjà un comportement de communication avec l'environnement immédiat. Ce mode d'expression non verbal permet une interaction véritable, quoique simple et primaire en raison des moyens limités et peu différenciés que sont les sourires, les cris, les pleurs et les gestes.

Au fur et à mesure de son développement physique, affectif, intellectuel et social, l'enfant s'ouvre à d'autres besoins, à de nouvelles expériences, à des contacts diversifiés avec le monde environnant: il doit progressivement raffiner son mode de communication, le rendre plus polyvalent, plus intelligible et plus explicite. Dans son environnement immédiat, par l'interaction verbale avec des personnes significatives pour lui, dans des situations de communication directement liées à son vécu, l'enfant apprend à se servir du message verbal en même temps qu'il apprend à l'énoncer dans les formes linguistiques adéquates compte tenu des normes de son milieu. C'est ainsi que se développe le langage, mode efficace de communication et véhicule par excellence de la pensée.

Le passage du milieu familial au milieu scolaire suscite de nouvelles expériences, crée de nouveaux besoins et amène l'enfant à interagir avec de nouveaux interlocuteurs. Ce passage n'est pas sans provoquer chez l'enfant des ajustements dans son comportement verbal: celui-ci développe d'autres mécanismes de communication, d'autres utilisations verbales et non verbales, d'autres contenus sémantiques et d'autre formes linguistiques. Non seulement l'école favorise-t-elle de nouvelles aptitudes langagières mais, en plus, elle privilégie plus que tout autre le langage en l'utilisant comme moyen d'enseignement. Ainsi, les apprentissages scolaires comme tels, les explications, les vérifications de connaissances, les consignes, la formation sociale, enfin tout le vécu scolaire, reposent pour une bonne part sur la communication verbale. Par conséquent, la capacité de communiquer, particulièrement facilitée par l'intégrité d'aptitudes langagières bien développées, influe tant sur le cheminement personnel des élèves que sur leur cheminement scolaire. En contrepartie, tout déficit au plan langagier a un impact à la fois au plan des relations interpersonnelles et à celui des apprentissages scolaires[2].

2. LES DIFFICULTÉS LANGAGIÈRES DES ÉLÈVES

Les difficultés reliées à la communication verbale peuvent être de divers ordres et de divers degrés. Elles peuvent apparaître isolément ou être associées à un trouble perceptuel (par exemple, un handicap auditif), physique (par exemple, l'absence de dents, une mauvaise occlusion dentaire ou une malformation oro-faciale), moteur (comme une paralysie cérébrale ou un traumatisme crânien), cognitif (comme un retard global de développement, un problème d'apprentissage ou une déficience mentale) ou affectif (tels les problèmes de relation parent-enfant ou de socialisation avec les pairs). Au-delà de l'influence de ces particularités, peuvent intervenir des facteurs familiaux, culturels, socio-économiques et géographiques. Ceux-ci rendent compte d'une valorisation du comportement verbal différente de celle de l'école et, parce qu'ils agissent sur le vécu de l'enfant, ils peuvent entraîner une utili-

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1986). ***Vivre à l'école; cadre général d'organisation des services complémentaires.*** *Québec, ministère de l'Éducation.*

2. WIIG, E.H., SEMEL, E.M. (1976). ***Language disabilities in children and adolescents.*** *Columbus, Ohio, C.E. Merrill.*

sation autre des divers modes de communication et conditionner l'apprentissage ou non de registres langagiers diversifiés.

Ainsi, le comportement verbal peut grandement varier d'un élève à l'autre, compte tenu de la diversité des expériences de communication vécues par l'enfant, en dehors du milieu scolaire et à l'école même, compte tenu aussi de la qualité de ses interactions et des capacités inhérentes à l'enfant, de ses forces autant que de ses limites. D'une part, apparaissent des variations entre les individus, des différences attendues et acceptables; d'autre part, existent des difficultés plus importantes qui mettent l'élève en marge des autres enfants de son âge et de son milieu, des difficultés telles qu'elles nuisent à ses relations interpersonnelles, à ses apprentissages et à son développement général.

De nombreux facteurs interviennent donc et font en sorte que plusieurs élèves éprouvent à l'école des besoins particuliers au plan langagier. De fait, selon une récente étude réalisée au Québec, l'incidence des troubles de la parole et du langage chez une population d'élèves du préscolaire et de première et deuxième année du primaire serait de 15% (± 2%), ces troubles ayant trait par ordre d'importance à l'articulation, au langage, à la déficience auditive, au bégaiement, à la dysarthrie et autres[1].

3. LES DIFFÉRENTS ASPECTS DU LANGAGE

Pour permettre de mieux comprendre la variété et la complexité des besoins langagiers des élèves auxquels l'orthophonie, de concert avec la pédagogie, tentera d'apporter une réponse, on peut identifier trois dimensions fondamentales du langage[2]. Il y a premièrement **le contenu** sémantique qui porte sur l'élaboration et l'organisation des concepts, les relations entre les objets et entre les événements. C'est le «quoi dire». Il y a ensuite **la forme** du langage qui se rapporte à l'organisation des sons pour faire des mots (phonologie), à celle des mots pour faire des phrases (lexique, morphologie et syntaxe). C'est le «comment dire». Il y a enfin **l'utilisation** du langage qui fait appel aux fonctions du langage et au contexte dans lequel on dit un message. C'est le «pourquoi dire». Dans le développement du langage comme dans le processus d'actualisation du langage, ces trois dimensions (contenu, forme et utilisation), selon Bloom et Lahey, sont intimement liées et en interaction constante. L'intégration du contenu, de la forme et de l'utilisation du langage permet de développer une compétence aussi bien dans la réalisation de messages que dans leur réception.

D'autre part, le langage se concrétise de différentes manières: signes, symboles, mimes, dessins, écriture, parole. L'orthophonie s'intéresse à toutes ces manifestations du langage et en particulier à la parole. De fait, la parole est une des réalisations premières du langage, et la plus courante. La parole, réalisation externe du langage, est ce sur quoi repose le langage; elle se rattache à l'aspect mécanique, à tout ce qui est moteur. Les bases de la parole sont donc physiologiques. Les différentes dimensions de la parole sont l'articulation, le rythme, le débit, la résonance, l'intonation, la prosodie, etc.

Ainsi, le travail de l'orthophoniste a pour objet le langage et ses réalisations et il se situe dans un cadre de communication, puisque le langage a pour finalité la communication. De plus, comme tous les spécialistes de la communication, l'orthophoniste cherche à développer chez l'enfant de réelles habiletés et non seulement des techniques et des connaissances. Compte tenu de ces explications, on peut, dans le cadre de la solution des problèmes rencontrés par les élèves, formuler les deux premiers objectifs de l'orthophonie scolaire de la façon suivante:

1. *assurer le dépistage et l'identification des difficultés de la parole, du langage et de l'audition vécues par les élèves;*
2. *intervenir directement auprès d'élèves ayant des problèmes de communication sur les plans de la parole, du langage et de l'audition.*

1. DUDLEY, J.G., DELAGE, J. (1980). *Incidence des troubles de la parole et du langage chez les enfants franco-québécois.* ***Communication humaine, 5,*** *131-142.*

2. BLOOM, L., LAHEY, M. (1978). ***Language development and language disorders.*** *New-York, Wiley.*

Par ailleurs, il peut être utile de rappeler l'importance des premières années du développement de l'enfant et la nécessité d'une intervention aussi précoce que possible s'il y a difficulté, de même que l'intérêt de maintenir l'enfant dans son milieu naturel.

D'autre part, ces deux objectifs de solution de problèmes se complètent d'un troisième objectif d'intervention directe auprès des élèves qui, cette fois, reflète davantage la contribution des orthophonistes au développement d'habiletés pour l'ensemble des élèves et ce, dans une optique de prévention:

3. prévenir les difficultés langagières des élèves en les amenant à développer des habiletés sur le plan de la communication.

4. LES BESOINS DU MILIEU

Ces grandes orientations doivent également prendre en considération le fait que si des interventions directes auprès des élèves peuvent s'avérer nécessaires, il reste que d'autres actions doivent être dirigées à l'endroit du milieu. Ainsi, pour Bronfenbrenner (1975), une intervention efficace auprès des élèves comporte également un travail auprès des parents, des autres membres de la famille, du personnel de l'école et de toute autre personne qui fait partie de l'environnement des enfants[1]. Les orthophonistes sont alors amenés à intervenir sur le milieu pour contribuer à assurer la mise en place de conditions favorables au développement et aux apprentissages des élèves.

Compte tenu des objectifs généraux des services complémentaires, ceci amène à formuler les quatrième et cinquième objectifs de l'orthophonie scolaire de la manière suivante:

4. contribuer, par un soutien aux agents et agentes d'éducation, à la solution des problèmes de communication éprouvés par les élèves aux plans de la parole, du langage et de l'audition;

5. favoriser chez les agents et agentes d'éducation l'acquisition d'habiletés et d'attitudes propices au développement langagier des élèves.

De tels objectifs d'intervention se situent dans une approche globale du développement des élèves, de leurs apprentissages scolaires et des difficultés qui y sont liées. Cette perspective élargie place également les orthophonistes en position de collaboratrices et collaborateurs par rapport aux enseignants dans l'éducation des élèves.

Ces deux objectifs, et plus particulièrement le dernier, contribuent enfin au rôle préventif des orthophonistes à l'école. De fait, la mise en place des conditions les plus favorables au développement langagier des élèves, constitue un moyen particulièrement indiqué pour prévenir les difficultés des élèves.

Le **tableau 2** présente l'ensemble des objectifs propres aux services d'orthophonie en milieu scolaire.

TABLEAU 2

Les objectifs des services d'orthophonie en milieu scolaire

1. Assurer le dépistage et l'identification des difficultés de la parole, du langage et de l'audition vécues par les élèves.
2. Intervenir directement auprès d'élèves ayant des problèmes de communication sur les plans de la parole, du langage et de l'audition.
3. Prévenir les difficultés langagières des élèves en les amenant à développer des habiletés sur le plan de la communication.
4. Contribuer, par un soutien aux agents et agentes d'éducation, à la solution des problèmes de communication éprouvés par les élèves aux plans de la parole, du langage et de l'audition.
5. Favoriser chez les agents et agentes d'éducation l'acquisition d'habiletés et d'attitudes propices au développement langagier des élèves.

1. BRONFENBRENNER, U. (1975). ***A report on longitudinal evaluations of preschool programs; Vol. II: is early intervention effective ?*** *Washington, Dhew Publication.*

3

DES ACTIVITÉS D'ORTHOPHONIE EN MILIEU SCOLAIRE

1. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

La troisième partie de ce guide présente 18 activités qui concernent le travail des orthophonistes en milieu scolaire. Ces activités ont été réunies en trois groupes selon les destinataires. Le premier groupe comprend neuf activités qui s'adressent aux élèves. Le deuxième groupe propose deux activités pour les parents. Le troisième groupe contient sept activités destinées aux agents et agentes d'éducation à l'école. Le **tableau 3** présente l'ensemble de ces activités.

1.1 Activités destinées aux élèves

La première de ces activités veut amener les élèves à développer leurs habiletés aux plans de la parole, du langage et de l'audition par le biais d'ateliers de stimulation du langage et de la communication. Ces ateliers peuvent être réalisés en classe avec la collaboration de l'enseignante ou de l'enseignant ou être offerts comme activité libre aux élèves. Plusieurs types d'activités (création collective, jeu de rôles, conversation...) peuvent être réalisés dans le cadre de tels ateliers afin de compléter le programme de français, de solidifier certains apprentissages ou encore, de faire prendre conscience aux élèves de l'importance d'une saine communication.

L'activité ORT-2 est de nature préventive et cherche à sensibiliser les élèves à différents problèmes qui ont trait à la voix et à l'audition. Il s'agit donc de leur transmettre des informations quant aux difficultés de fonctionnement de l'appareil vocal et de les sensibiliser à la nécessité d'une hygiène de la voix. Il s'agit aussi de fournir des renseignements sur le fonctionnement de l'appareil auditif, sur les causes des principaux problèmes auditifs rencontrés et sur les mesures à prendre en vue de prévenir ces problèmes.

Les deux activités suivantes visent à assurer auprès des élèves le dépistage et l'évaluation des difficultés de la parole, du langage et de l'audition. La première de celles-ci, l'activité ORT-3, suit une approche collective et consiste à participer au dépistage des difficultés langagières des élèves pour apporter une réponse aux besoins particuliers manifestés. La seconde, l'activité ORT-4, se déroule selon une approche individuelle et consiste à évaluer le processus de communication d'élèves présentant des difficultés de parole, de langage ou d'audition. Cette évaluation orthophonique peut conduire à un travail en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire. Une telle évaluation débouche par ailleurs nécessairement sur un plan d'intervention concerté.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

TABLEAU 3

Des activités d'orthophonie en milieu scolaire

Destinées aux élèves

ORT-1 Atelier de stimulation du langage et de la communication.

ORT-2 Prévention des problèmes vocaux et des problèmes auditifs.

ORT-3 Participation au dépistage des difficultés langagières des élèves.

ORT-4 Évaluation orthophonique d'élèves présentant des difficultés de parole, de langage et d'audition.

ORT-5 Aide orthophonique suivie aux élèves vivant des difficultés de communication.

ORT-6 Mise sur pied d'un système de parrainage d'élèves en difficulté de communication.

ORT-7 Participation et soutien aux interventions langagières auprès d'élèves «handicapés auditifs».

ORT-8 Participation et soutien aux interventions langagières auprès d'élèves «handicapés physiques».

ORT-9 Soutien aux élèves en difficulté de communication qui sont en voie d'intégration.

Destinées aux parents

ORT-10 Soutien aux parents dans leurs interventions relatives au développement langagier de leur enfant.

ORT-11 Information sur le développement langagier de l'enfant et sur l'action éducative.

Destinées aux agents d'éducation de l'école

ORT-12 Aide occasionnelle aux enseignantes et enseignants dans leur démarche éducative à l'égard des difficultés reliées au développement langagier des élèves.

ORT-13 Soutien à l'application au primaire du programme de français, langue maternelle.

ORT-14 Soutien à l'application du programme d'éducation préscolaire.

ORT-15 Soutien aux interventions auprès d'élèves d'origine non-francophone en apprentissage du français, langue seconde.

ORT-16 Initiation à l'observation de la qualité de la communication.

ORT-17 Initiation aux approches de stimulation de la communication verbale.

ORT-18 Conseil dans l'aménagement d'un lieu scolaire et dans le choix et l'utilisation du matériel éducatif, compte tenu des besoins de communication.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

L'activité ORT-5, sous forme de consultation orthophonique, a pour objectif d'aider l'élève de manière suivie à résoudre ses difficultés au plan de la communication. Différents moyens et techniques peuvent être employés pour répondre à des besoins langagiers ayant trait à la voix, à la fluidité, à l'articulation, à la morphologie, à la motivation à la communication, etc. L'intervention peut se réaliser selon une approche individuelle, une approche de groupe ou même en classe, suivant la nature et la gravité des difficultés de communication de l'élève et l'utilité de faire appel aux pairs et à l'enseignant ou l'enseignante.

La sixième activité est un type d'intervention différent qui peut être utilisé auprès des élèves qui ont des difficultés de communication. Il s'agit de faire appel à des élèves, habituellement plus âgés, comme parrains ou marraines de ces élèves. Cette activité comporte un certain nombre d'étapes de réalisation: recrutement des élèves qui vont agir comme parrains ou marraines, formation de ces élèves, mise sur pied d'activités d'apprentissage, supervision de ces activités, etc.

La plupart des clientèles spéciales éprouvent des difficultés qui ont des incidences au plan langagier. Les deux activités suivantes rendent compte de la collaboration possible de l'orthophoniste avec les enseignantes et enseignants responsables de tels élèves. L'activité ORT-7 propose une participation et un soutien aux interventions auprès des élèves handicapés auditifs; l'activité ORT-8, une participation et un soutien aux interventions auprès des élèves handicapés physiques. Cette participation et ce soutien peuvent prendre diverses formes: information sur les incidences du handicap au plan du langage et sur les moyens de compensation possibles, aide à l'aménagement de la classe, collaboration à la mise sur pied d'activités de réadaptation, etc. Par ailleurs, cette collaboration peut évidemment aussi s'étendre aux enseignantes et enseignants responsables d'élèves déficients mentaux, autistiques... de même qu'à ceux et celles qui ont la responsabilité de classes d'accueil ou de classes recevant des enfants pour qui le français est une langue seconde.

La dernière activité regroupe, par ailleurs, l'ensemble des actions qui peuvent être menées à l'égard des élèves en difficulté de communication qui sont en voie d'intégration. Il peut s'agir ici d'élèves qui proviennent d'une classe ou d'une école spéciale et qui sont reçus dans des classes régulières; il peut aussi s'agir d'élèves qui viennent d'autres milieux (centres d'accueil ou autres) et qui arrivent à l'école. Les actions à poser peuvent être fort diverses: observation, consultation, évaluation, etc.

1.2 Activités destinées aux parents

L'activité ORT-10 s'articule autour d'une consultation offerte aux parents ou aux autres personnes significatives de l'entourage de l'enfant. Une telle activité permet aux parents de mieux connaître les difficultés vécues par leur enfant et de travailler, de concert avec le milieu scolaire, à la solution de ces difficultés.

Quant à l'activité ORT-11, elle consiste en une information sur le développement langagier de l'enfant et l'action éducative à privilégier en ce domaine. Une telle activité d'information s'adresse non seulement aux parents, mais à l'ensemble des agents d'éducation à l'école. Elle touche de nombreux aspects reliés au développement de la forme, du contenu et de l'utilisation du langage. Plusieurs moyens peuvent être utilisés pour transmettre ces informations: rencontres, documentation diverse, etc.

1.3 Activités destinées aux agents d'éducation de l'école

L'activité ORT-12 s'adresse spécifiquement aux enseignantes et enseignants et offre une aide face à différentes difficultés rencontrées en classe: mutisme d'un enfant, stratégie d'enseignement inefficace, etc. Il s'agit donc de travailler avec l'enseignant ou l'enseignante qui le demande à trouver, en collaboration, une solution à ces difficultés; cette solution peut par ailleurs entraîner des modifications à l'enseignement ou à d'autres niveaux. Cette consultation se réalise habituellement dans le cadre de rencontres individuelles.

Les deux activités suivantes consistent en un soutien offert par l'orthophoniste aux enseignantes et enseignants face à leur responsabilité d'application des programmes d'études. L'activité ORT-13 a trait au programme de français - langue maternelle au primaire; l'activité ORT-14, au programme d'éducation préscolaire. Dans l'un et l'autre cas, ces programmes d'études comportent des objectifs étroitement reliés à une des préoccupations majeures de l'orthophoniste, soit le développement des habiletés de l'élève à communiquer. Dans la mesure de ces préoccupations communes, l'orthophoniste peut apporter une aide dans l'application de ces programmes, notamment en travaillant à traduire les objectifs des programmes en activités qui stimulent le développement langagier des élèves. D'autre part, ce soutien peut aussi s'étendre aux programmes d'études adaptés pour les élèves déficients mentaux.

Quant à l'activité suivante, ORT-15, elle correspond à un soutien aux enseignantes et enseignants qui ont la responsabilité d'élèves d'origine ethnique non-francophone en apprentissage du français, langue seconde.

L'activité ORT-16 vise à former les enseignants et les enseignantes au dépistage des difficultés langagières des élèves. Dans cette activité, il s'agit de développer chez ceux-ci des habiletés à observer la qualité de la communication. Par le moyen d'exposés et de mises en situation, les enseignants et enseignantes apprennent à observer les comportements verbaux et à identifier les difficultés liées à ces comportements.

L'activité ORT-17 consiste à outiller, au plan de la connaissance, les enseignants et les enseignantes en matière de développement et de stimulation du langage. Cette formation, offerte par le biais d'ateliers, permet de développer un cadre général d'intervention et de montrer certaines techniques d'intervention, les plus courantes étant l'enseignement incident et l'approche McDonald.

Enfin, la dernière activité porte sur l'aménagement physique d'un lieu scolaire donné et sur le choix et l'utilisation du matériel éducatif. Il s'agit, d'une part, de permettre aux responsables de tenir compte dans l'aménagement de l'environnement des besoins de communication des élèves, notamment les aspects physico-acoustiques. Il s'agit, d'autre part, d'aider l'équipe-école dans le choix et l'utilisation du matériel de stimulation du langage qui sera consigné dans la bibliothèque, la ludothèque, l'audio-vidéothèque ou, plus simplement, dans la classe.

2. FICHES DESCRIPTIVES DES ACTIVITÉS

Les pages suivantes contiennent les fiches descriptives des 18 activités qui viennent d'être présentées. Chaque fiche inclut les informations suivantes: le numéro et le titre de l'activité, les objectifs poursuivis, les destinataires, une description sommaire de la (ou des) façon(s) de réaliser l'activité, les ressources humaines et matérielles requises et, enfin, une énumération de différents moyens disponibles pour procéder à une évaluation de l'activité.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ

ORT-1: **ATELIER DE STIMULATION DU LANGAGE ET DE LA COMMUNICATION**

DESTINATAIRES

Élèves de l'éducation préscolaire et du primaire.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Favoriser un développement harmonieux du langage et de la communication.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Un atelier de stimulation du langage et de la communication destiné aux élèves met l'accent sur les différentes dimensions qui entrent en jeu dans le développement d'une communication fonctionnelle. Les diverses activités proposées dans ce type d'atelier visent à compléter le programme de français réalisé en classe, à solidifier certains éléments d'apprentissage pouvant être la source de difficultés futures s'ils ne sont pas intégrés par les élèves (par exemple, l'adaptation du discours à l'intention du locuteur et aux caractéristiques de l'interlocuteur) et à faire prendre conscience aux élèves de l'importance d'une hygiène de la communication (nécessité d'écouter l'autre, d'émettre des messages clairs, complets, significatifs, etc.). Pour ce faire, plusieurs moyens peuvent être utilisés: jeux de rôle, création collective, art dramatique, mises en situation ludiques ou réelles, simples échanges, etc. Par ailleurs, cette activité peut être l'occasion d'amorcer avec l'enseignante ou l'enseignant des activités de soutien.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité se réalise habituellement en classe, auprès de l'ensemble des élèves ou avec des sous-groupes. Elle se fait avec la collaboration de l'enseignante ou de l'enseignant. Toutefois, si l'organisation pédagogique de l'école le permet, elle peut aussi être offerte comme activité libre aux élèves ou encore sous forme d'ateliers multi-âges.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Grille d'observation de la qualité de la particpation des élèves à cette activité, à remplir par l'orthophoniste;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par l'enseignante ou l'enseignant;
- grille d'observation des habiletés de communication, à faire remplir par l'enseignante, l'enseignant ou les parents, avant et après la participation des élèves à l'atelier;
- grille d'observation de la qualité et de la quantité de communication établie en classe entre les élèves et avec l'enseignante ou l'enseignant, à remplir par l'orthophoniste.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
ORT-2: **PRÉVENTION DES PROBLÈMES VOCAUX ET DES PROBLÈMES AUDITIFS**	Élèves de l'éducation préscolaire et du primaire.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Prévenir l'apparition ou l'accentuation des problèmes de la voix et des problèmes d'audition.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité est essentiellement constituée d'informations à transmettre aux élèves et aux agents d'éducation pour prévenir les problèmes vocaux et les problèmes auditifs. En ce qui concerne les problèmes de la voix, il s'agit d'abord de fournir une description anatomique, physiologique et fonctionnelle de l'appareil vocal. On fait ensuite ressortir les différents problèmes qui peuvent survenir, leurs causes et leurs conséquences. Enfin, on définit les mesures qui peuvent être prises pour préserver sa voix (hygiène vocale).

De façon plus particulière, les informations reliées à l'hygiène vocale ont trait aux attitudes à développer pour conserver son potentiel vocal, aux symptômes d'une mauvaise utilisation de la voix, aux techniques à appliquer pour prévenir les pertes de capacité vocale ou pour rééduquer sa propre voix, etc. En ce qui concerne les problèmes de l'audition, il s'agit de transmettre aux élèves et aux agents d'éducation (parents, enseignants et enseignantes) des informations sur l'anatomie, la physiologie et le fonctionnement de l'appareil auditif. D'autres renseignements ont trait aux principaux problèmes auditifs rencontrés, à leurs causes (bruit, accidents, maladies...) et aux principales mesures à adopter pour prévenir ces problèmes (hygiène, habitudes vestimentaires, etc.). Par la suite, ces renseignements se complètent de consignes relatives aux démarches à entreprendre pour que les élèves qui éventuellement éprouveraient des difficultés sur le plan auditif, puissent recevoir l'attention requise. Toutes ces informations peuvent être diffusées dans le cadre de rencontres individuelles et de groupe, à l'aide de diaporamas ou de brochures, etc., et être suivies d'activités de dépistage systématique. Les contenus devront toutefois être adaptés aux clientèles visées.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité se réalisera dans les meilleures conditions avec la collaboration de l'équipe-école. D'autre part, le ministère de la Santé et des Services sociaux a produit une brochure sur la prévention des problèmes auditifs, intitulée « Prêtons l'oreille ».

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation à faire remplir par les participants et participantes (élèves, enseignantes et enseignants, parents) à l'activité;
- questionnaire d'évaluation des connaissances sur l'audition, les problèmes auditifs et leur prévention, à faire remplir par les participants et participantes à l'activité;
- questionnaire d'évaluation des connaissances sur la voix, les problèmes vocaux et leur prévention, à faire remplir par les participants et participantes à l'activité;
- taux de problèmes auditifs ou vocaux, à compiler par l'orthophoniste.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
ORT-3: **PARTICIPATION AU DÉPISTAGE DES DIFFICULTÉS LANGAGIÈRES DES ÉLÈVES**	Tous les élèves.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Identifier, en vue de les aider, les élèves qui peuvent vivre des difficultés langagières.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Chaque école a la responsabilité d'identifier les élèves qui présentent des difficultés dans leur cheminement scolaire. L'orthophoniste collabore à cette opération de collecte des données qui, dans certains cas, peut prendre un caractère systématique, ou encore la réalise lui-même ou elle-même. Son action porte sur les difficultés de la parole, du langage et de l'audition des élèves. Cette action peut prendre diverses formes: observation des élèves dans la classe; élaboration d'un questionnaire à remettre aux parents ou aux enseignantes et enseignants; évaluation audiométrique des élèves; etc. Ces données servent par la suite à déterminer l'aide qui convient le mieux aux élèves éprouvant des difficultés, notamment en ce qui a trait à l'organisation pédagogique.

Cette opération se réalise surtout à l'occasion du passage d'un ordre d'enseignement à l'autre, ou lors du passage d'un cycle scolaire à l'autre. Plus l'opération est menée à un âge précoce (notamment au préscolaire), plus elle a de chances de donner des résultats satisfaisants. Elle comprend plusieurs étapes: la préparation de l'opération avec l'équipe-école ou l'équipe multidisciplinaire (ou les deux); le choix des instruments de mesure; l'administration des tests, leur analyse et leur interprétation; les réunions avec les parents, la direction, l'enseignante ou l'enseignant; la rédaction de rapports individuels.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Dans leur classe, les enseignantes et enseignants sont les premiers responsables du dépistage des élèves en difficulté. Le rôle de l'orthophoniste est complémentaire à celui des enseignants et enseignantes. De très nombreux instruments existent pour évaluer l'un ou l'autre aspect du développement de l'élève.

MODES D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'efficacité de l'opération, à faire remplir par les différentes personnes ayant participé à cette opération;
- vérification à faire par l'orthophoniste auprès des personnes intéressées de la mise en place et de la pertinence des services par rapport aux besoins dépistés;
- taux d'élèves adressés de façon pertinente en orthophonie en dehors des procédures de dépistage, à compiler par l'orthophoniste.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
ORT-4: **ÉVALUATION ORTHOPHONIQUE D'ÉLÈVES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS DE PAROLE, DE LANGAGE ET D'AUDITION**	Tous les élèves qui éprouvent des difficultés de parole, de langage et d'audition.

OBJECTIFS DE L'ACTIVITÉ

Faire l'évaluation des forces et des faiblesses de l'élève au point de vue de la communication et proposer un plan d'intervention pour résoudre ses difficultés.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité s'adresse à des élèves présentant des difficultés relatives à la forme, au contenu et à l'utilisation du langage ou encore aux différentes dimensions de la parole et ce, tant au plan de la réception que de la réalisation. Selon la nature et l'importance du problème, l'orthophoniste choisira un ou plusieurs moyens d'évaluation allant de l'observation directe dans la classe à l'utilisation de tests formels, en passant par l'analyse de grilles d'observation des comportements verbaux de l'élève, de même que par des entrevues avec les parents et les enseignantes et enseignants intéressés. Cette évaluation peut également exiger l'intervention d'autres spécialistes.

Que cette évaluation nécessite ou non le travail d'une équipe multidisciplinaire, il reste que les principes qui lui sont sous-jacents demeurent les mêmes. Il s'agit d'évaluer les forces aussi bien que les faiblesses de l'élève et de faire l'analyse de sa situation globale. Cette évaluation ou bilan doit également déboucher sur un plan d'intervention incluant la détermination d'objectifs et d'actions à mener auprès de l'élève et de ses éducatrices et éducateurs. Ce plan d'intervention, de même que les résultats de l'évaluation, sont discutés lors de comités d'étude de cas. Lorsque le plan d'intervention comprend des mesures de rééducation qui ne peuvent s'appliquer dans la classe régulière, un plan de réintégration de l'élève doit être prévu.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité se fait en collaboration étroite avec l'enseignant ou l'enseignante tant pour l'évaluation et l'application du plan d'intervention que pour la ou les rencontres avec les parents. Le directeur ou la directrice met en place les conditions nécessaires à l'évaluation et est disponible pour participer à la réalisation du plan d'intervention. Les parents sont informés et collaborent à la collecte des données et à l'application du plan d'intervention. Cette activité exige aussi de la part de l'orthophoniste une connaissance des différents outils d'évaluation (test de compréhension verbale, test audiologique de base, bilan phonologique, grille d'analyse de corpus, etc.) de façon à pouvoir faire face à la diversité des problèmes rencontrés.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'efficacité de l'opération, à faire remplir par les différentes personnes ayant participé à cette opération;
- vérification à faire par l'orthophoniste de l'application du plan d'intervention.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
ORT-5: **AIDE ORTHOPHONIQUE SUIVIE AUX ÉLÈVES VIVANT DES DIFFICULTÉS DE COMMUNICATION**	Tous les élèves qui éprouvent des difficultés au plan de la communication.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Contribuer à la solution des difficultés de communication de l'élève.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Faisant suite à l'évaluation orthophonique, cette activité s'adresse aux élèves aux prises avec des difficultés de communication et qui requièrent un suivi et un soutien. L'intervention a pour objet les difficultés reliées aux aspects suivants: voix, fluidité, articulation, syntaxe, morphologie, phonologie, sémantique, réception du langage, motivation à communiquer, adaptation du comportement verbal à différentes situations de communication, etc. L'orthophoniste intervient de différentes façons: en modifiant des règles et des processus déviants dans l'organisation du langage de l'enfant, en stimulant l'utilisation d'habiletés insuffisamment exploitées, en fournissant à l'enfant des connaissances et des techniques en vue de susciter le développement, en remettant en marche le processus de développement du langage, en amenant l'élève à découvrir que le langage est un outil de communication utile, nécessaire et agréable.

Cette intervention peut se réaliser dans des rencontres suivies individuelles auxquelles assistent parfois les parents. Elle peut aussi se faire au cours de rencontres de groupe, ou encore à l'intérieur de la classe. L'approche utilisée varie selon la nature du problème et l'utilité de mettre en jeu des phénomènes interpersonnels ou d'utiliser les pairs à titre de ressources auprès de l'élève en difficulté. Ces interventions sont assorties de contrôles périodiques, afin de vérifier les acquisitions des élèves et de s'ajuster aux programmes d'études. Au préscolaire et au primaire, les élèves sont le plus souvent adressés en consultation par les enseignants et enseignantes, les parents ou la direction d'école. Au secondaire, de plus en plus d'élèves viendront consulter d'eux-mêmes.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité nécessite la collaboration directe ou indirecte des parents et de l'enseignant ou de l'enseignante. Dans certains cas, elle implique également la consultation de spécialistes extérieurs au milieu scolaire. Plusieurs types de matériel peuvent être utilisés au cours des rencontres: instruments audio-visuels, matériel imagé, livres, jeux, etc. Cependant, l'orthophoniste verra à utiliser un matériel adapté au programme d'intervention spécifique.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Grille d'observation de la qualité de la participation de l'élève à cette activité, à remplir par l'orthophoniste;
- questionnaire d'auto-appréciation de ses progrès en communication, à faire remplir par l'élève;
- questionnaire d'appréciation des progrès en communication de l'élève, à faire remplir par l'enseignant ou l'enseignante et par les parents;
- grille d'observation des progrès de l'élève, à remplir par l'orthophoniste.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ

ORT-6: **MISE SUR PIED D'UN SYSTÈME DE PARRAINAGE D'ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ DE COMMUNICATION**

CLIENTÈLE

Tous les élèves qui éprouvent des difficultés au plan de la communication.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Contribuer avec l'aide des pairs à la solution des difficultés de communication de l'élève.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Chez l'enfant, le langage et la communication se développent essentiellement à travers les échanges que celui-ci a avec son entourage. De la même façon, les difficultés éprouvées par un élève dans ce domaine peuvent se résoudre plus aisément si l'entourage participe au processus d'aide. La présente activité vise à compléter l'action des parents, de l'enseignant ou de l'enseignante et de l'orthophoniste par la mise en place d'un système de parrainage d'élèves en difficulté de communication. Cette activité comporte un certain nombre d'étapes, dont le recrutement d'élèves plus âgés intéressés à jouer un tel rôle, la formation de ces élèves, l'organisation et la réalisation de rencontres suivies et d'activités. Tout au long des activités de parrainage, l'orthophoniste doit apporter un soutien et une supervision aux élèves-parrains et marraines.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité implique la participation des enseignantes et enseignants, de la direction d'école et préférablement aussi des parents. Pour réaliser l'activité, un local et du matériel de jeu doivent être disponibles. Il faut aussi prévoir des renforcements pour maintenir la motivation des élèves-parrains et marraines.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les élèves-filleuls et parrains;
- grille d'observation de la qualité de la participation des élèves-filleuls et parrains, à remplir par l'orthophoniste;
- grille d'évaluation des comportements verbaux des élèves, à remplir par l'orthophoniste avant et après l'application du système de parrainage;
- grille d'évaluation des habiletés des élèves-parrains et marraines, à remplir par l'orthophoniste avant et après l'intervention.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
ORT-7: **PARTICIPATION ET SOUTIEN AUX INTERVENTIONS LANGAGIÈRES AUPRÈS D'ÉLÈVES «HANDICAPÉS AUDITIFS»**	Tous les élèves identifiés comme «handicapés auditifs»; tous les enseignantes et enseignants responsables de ces élèves.

OBJECTIFS DE L'ACTIVITÉ

Participer aux interventions de réadaptation menées auprès des élèves handicapés auditifs et offrir un soutien aux enseignants et enseignantes responsables de ces élèves.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité rend compte de la collaboration que les orthophonistes peuvent offrir aux enseignantes et enseignants responsables d'élèves handicapés auditifs. Cette collaboration peut prendre diverses formes: information sur la déficience auditive et ses conséquences sur le développement de la communication, information sur les systèmes d'amplification et le port de prothèses, aide à l'aménagement de la classe, aide relative aux attitudes et comportements à développer par rapport au handicap, soutien à l'élaboration d'activités de stimulation de la communication et à l'adaptation des programmes d'études, etc. Ce soutien varie par ailleurs selon les caractéristiques de la clientèle: âge des élèves, degré de surdité, approche de communication privilégiée (oralisme ou communication totale), niveau d'intégration des élèves, etc. Cette collaboration avec les enseignantes et enseignants peut en outre être complétée par des interventions directes de réadaptation auprès des élèves: entraînement à la parole, apprentissage d'un système de communication, aide à l'acceptation du handicap, etc. D'autres actions, notamment en ce qui a trait à l'information et au soutien, peuvent être menées auprès des parents et de l'équipe-école.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Le travail auprès des élèves handicapés auditifs implique une collaboration avec l'équipe multidisciplinaire: psychologue, travailleuse ou travailleur social(e), audiologiste, audioprothésiste, etc.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les intervenantes et intervenants auprès des élèves;
- grille d'observation des progrès dans les comportements de communication des élèves, à faire remplir par les intervenants et intervenantes auprès des élèves.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
ORT-8: **PARTICIPATION ET SOUTIEN AUX INTERVENTIONS LANGAGIÈRES AUPRÈS D'ÉLÈVES «HANDICAPÉS PHYSIQUES»**	Tous les élèves identifiés comme «handicapés physiques»; tous les enseignants et enseignantes responsables de ces élèves.

OBJECTIFS DE L'ACTIVITÉ

Participer aux interventions de réadaptation menées auprès d'élèves handicapés physiques; offrir un soutien aux enseignants et enseignantes responsables de ces élèves.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité fait état de la participation et du soutien offert par l'orthophoniste aux enseignants et enseignantes responsables d'élèves handicapés physiques. Ce soutien peut prendre différentes formes: information sur les conséquences du handicap physique sur la parole, le langage et l'audition; information sur les principaux moyens de suppléance à la parole (le Bliss et le Syllabaire) et sur leur utilisation; aide à l'aménagement de la classe; aide relativement aux attitudes et aux comportements à développer; soutien à l'élaboration d'activités de stimulation de la communication et à l'adaptation des programmes d'études, etc. Ce soutien varie selon les caractéristiques de la clientèle: âge des élèves, nature et gravité du handicap, approche de communication privilégiée (orale ou autre), niveau d'intégration des élèves, etc. Ce soutien est par ailleurs complété par des interventions directes de l'orthophoniste auprès des élèves: entraînement à la parole, apprentissage d'un système de communication, aide à l'acceptation du handicap, etc. D'autres actions sont aussi à mener auprès des parents et de l'équipe-école.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Le travail auprès des élèves handicapés physiques implique une collaboration avec l'équipe multidisciplinaire: psychologue, travailleur ou travailleuse social(e), ergothérapeute, physiothérapeute, etc.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les intervenants et intervenantes auprès des élèves;
- grille d'observation des progrès dans les comportements de communication des élèves, à faire remplir par les intervenants et intervenantes auprès des élèves.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ

ORT-9: **SOUTIEN AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ DE COMMUNICATION QUI SONT EN VOIE D'INTÉGRATION**

DESTINATAIRES

Élèves du primaire et du secondaire en difficulté de communication qui sont en voie d'intégration ainsi qu'aux enseignantes et enseignants responsables de ces élèves.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Apporter un soutien aux élèves en difficulté de communication qui sont en voie d'intégration ainsi qu'aux enseignantes et enseignants responsables de ces élèves.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Pour un élève qui, selon le modèle en cascade, passe à un niveau d'intégration scolaire plus élevé, différentes mesures de soutien à cette intégration peuvent s'avérer nécessaires. C'est le cas notamment des élèves provenant de centres d'accueil ou encore de ceux qui, ayant séjourné en classe spéciale, se retrouvent partiellement ou complètement intégrés aux activités de la classe régulière.

Une action indiquée consiste à présenter à chacun de ces élèves, avant la fin de l'année scolaire, son nouveau milieu: visite de l'école, rencontre avec l'enseignante ou l'enseignant, explications sur le fonctionnement et les exigences de l'école. Par la suite, au début de l'année suivante, l'orthophoniste devra éventuellement rencontrer l'enseignant ou l'enseignante pour lui expliquer la situation de l'élève et collaborer avec lui ou elle à l'élaboration d'objectifs d'intégration sociale et scolaire, de même que de stratégies visant à stimuler la communication verbale chez l'élève.

Des rencontres avec l'élève pour évaluer son adaptation à son nouveau milieu sont également à prévoir. Ces rencontres permettent aussi à l'élève qui est confronté à un nouveau milieu et à de nouvelles exigences d'être aidé dans ses efforts d'adaptation en ayant quelqu'un à qui s'adresser si nécessaire. Dans toutes ces démarches, par ailleurs, l'appui des parents est essentiel.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Des relations doivent être établies entre les agents d'éducation (enseignants et enseignantes, agentes et agents professionnels des services complémentaires) pour transmettre les données pertinentes.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par l'enseignant ou l'enseignante et les parents, s'il y a lieu;
- taux de réussite de l'élève dans ses apprentissages scolaires, à faire compiler par l'enseignante ou l'enseignant;
- grille d'observation de l'intégration sociale de l'élève, à remplir par l'orthophoniste ou à faire remplir par l'enseignant ou l'enseignante.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ

ORT-10: **SOUTIEN AUX PARENTS DANS LEURS INTERVENTIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT LANGAGIER DE LEUR ENFANT**

DESTINATAIRES

Tous les parents.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Aider les parents à faire face aux difficultés langagières de leur enfant.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Lorsque des difficultés quant au contenu, à la forme et à l'utilisation du langage sont identifiées chez un élève, il est habituellement nécessaire de rencontrer les parents. Cependant, ces rencontres peuvent également se faire à l'initiative des parents. Elles servent à informer les parents du rendement de l'élève en classe (nature de ses difficultés, causes, conséquences) et des moyens que l'école envisage pour contribuer à solutionner ces difficultés (classement ou autres interventions particulières). Ces rencontres servent aussi à recueillir des informations sur l'enfant et son comportement à l'extérieur de l'école. Par ailleurs, ces rencontres peuvent entrainer une plus grande participation des parents à l'élaboration et à la réalisation d'un plan d'intervention, qui comprendra des moyens concrets et des attitudes à adopter par les parents. Lorsque cela s'avère nécessaire, ces rencontres peuvent être réalisées avec d'autres personnes significatives de l'entourage de l'enfant: frère, soeur, grand-parent, gardien ou gardienne, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Une formation particulière en relation d'aide est hautement souhaitable. Ces rencontres se réalisent, par ailleurs, en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant titulaire.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des parents à cette activité, à compiler par l'orthophoniste;
- questionnaire d'appréciation à faire remplir par les parents concernant les nouvelles possibilités que cette activité leur a apportées pour aider leur enfant;
- grille d'observation d'une amélioration en ce qui a trait aux habiletés langagières de l'élève, à faire remplir par l'enseignante ou l'enseignant.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ

ORT-11: **INFORMATION SUR LE DÉVELOPPEMENT LANGAGIER DE L'ENFANT ET SUR L'ACTION ÉDUCATIVE**

DESTINATAIRES

Tous les parents; tous les enseignantes et enseignants.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Amener les agents d'éducation à une meilleure compréhension du développement langagier de l'enfant et des facteurs qui influencent ce développement.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité consiste à transmettre aux enseignants et enseignantes, aux parents et aux autres agents d'éducation à l'école, des informations sur le développement langagier de l'enfant. Ce faisant, cette activité cherche à les aider à mieux intervenir dans ce domaine. Les aspects touchés sont le développement du contenu, de la forme et de l'utilisation du langage, les attitudes favorisant une meilleure communication, les moyens de stimulation du langage, etc. Auprès des enseignantes et enseignants, l'accent est mis sur les relations entre la pédagogie, l'apprentissage et le langage.

Plusieurs moyens d'information peuvent être utilisés pour la réalisation de cette activité. Des documents écrits ou audio-visuels peuvent être réalisés et diffusés. Les journaux locaux et les média électroniques sont également accessibles. Il est possible de réaliser des rencontres de groupes de parents ou de groupes d'enseignantes et enseignants. Le plus possible, ces rencontres font appel à des situations concrètes. De même, il importe de prévoir une période au cours de laquelle les participantes et participants peuvent poser des questions et échanger sur les problèmes et les attitudes à prendre.

D'autre part, cette activité amènera à faire des suggestions d'activités qui vont tendre à améliorer les différents aspects du langage (forme, contenu, utilisation), à favoriser les échanges entre les élèves en partant de leur vécu et de leurs intérêts, à développer une éthique de la conversation (façons d'amorcer un discours, écoute de l'autre, etc.). De telles suggestions amènent notamment l'enseignante ou l'enseignant à intégrer les dimensions du langage et de la communication à l'intérieur de tous les programmes d'études. Par ailleurs, ces suggestions peuvent être faites au cours de rencontres individuelles ou collectives, par le biais d'une documentation écrite ou encore par des interventions directes en classe sous forme de co-animation. Dans certains cas, une telle intervention de la part de l'orthophoniste auprès de l'enseignante ou de l'enseignant débouchera sur la mise sur pied et l'application d'un projet-classe de communication fonctionnelle structuré et suivi dans le temps.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Plusieurs documents écrits et audio-visuels peuvent être utilisés afin d'illustrer l'un ou l'autre aspect discuté. Une collaboration est possible avec les autres agentes et agents professionnels des services complémentaires.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation aux rencontres ou taux de diffusion des documents, à compiler par l'orthophoniste;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les personnes ayant participé aux rencontres ou lu les documents.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ

ORT-12: **AIDE OCCASIONNELLE AUX ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES DANS LEUR DÉMARCHE ÉDUCATIVE À L'ÉGARD DES DIFFICULTÉS RELIÉES AU DÉVELOPPEMENT LANGAGIER DES ÉLÈVES**

DESTINATAIRES

Tous les enseignants et enseignantes.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Offrir un soutien aux enseignants et enseignantes dans leur recherche de solution aux difficultés rencontrées dans leur enseignement, particulièrement les difficultés reliées au développement langagier des élèves.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La présente activité consiste à travailler avec l'enseignant ou l'enseignante à trouver une solution aux difficultés que celui-ci ou celle-ci rencontre dans son enseignement auprès d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Les difficultés peuvent être de divers ordres: mutisme ou manque de communication d'un élève, stratégie d'enseignement inefficace, etc. Dans un premier temps, il s'agit donc de préciser et d'évaluer le problème. Cette évaluation se fait lors de rencontres individuelles avec l'enseignant ou l'enseignante. Différentes façons de procéder peuvent également être envisagées: observation en classe et analyse avec l'enseignant ou l'enseignante des données observées, étude avec l'enseignant ou l'enseignante de travaux d'élèves, etc. Dans certains cas, une telle analyse de situation pourra impliquer l'évaluation orthophonique d'un élève.

Par la suite, il s'agit de procéder avec l'enseignant ou l'enseignante à l'élaboration d'une stratégie d'intervention. Cette stratégie peut comprendre des modifications à apporter à l'enseignement, une adaptation des programmes et l'utilisation d'approches particulières auprès de l'élève ou du groupe d'élèves. Elle peut aussi inclure une action complémentaire de l'orthophoniste. La stratégie d'intervention est discutée et éventuellement réajustée lors de rencontres plus ou moins nombreuses avec l'enseignant ou l'enseignante.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité peut exiger une collaboration avec les autres membres de l'équipe multidisciplinaire: orthopédagogues, psychoéducateurs et psychoéducatrices, conseillers et conseillères pédagogiques, autres agents et agentes professionnels des services complémentaires.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par l'enseignant ou l'enseignante;
- grille d'observation des changements dans les stratégies d'enseignement utilisées par l'enseignant ou l'enseignante, à remplir par l'orthophoniste;
- grille d'observation des changements dans les comportements de communication des élèves en classe, à remplir par l'orthophoniste ou à faire remplir par l'enseignante ou l'enseignant.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
ORT-13: **SOUTIEN À L'APPLICATION AU PRIMAIRE DU PROGRAMME DE FRANÇAIS, LANGUE MATERNELLE**	Enseignants et enseignantes du primaire.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Apporter une collaboration aux enseignants et enseignantes du primaire dans leur responsabilité d'application du programme de français, langue maternelle.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Une des préoccupations majeures de l'orthophoniste a trait au développement chez l'élève d'habiletés à communiquer. Cette préoccupation est également l'une des assises du nouveau programme de français. En effet, selon ce programme d'études, l'objectif spécifique de la classe de français est de développer chez l'élève ses habiletés comme émetteur et comme récepteur, autant en langue orale qu'en langue écrite. Dans la mesure de ces préoccupations communes, la présente activité constitue un soutien offert aux enseignants et enseignantes face à l'application de ce nouveau programme de français.

Ce soutien prend principalement la forme d'un travail avec les enseignants et les enseignantes pour traduire les objectifs et l'esprit du programme en activités qui tiennent compte de l'âge des élèves, de leurs besoins et intérêts et de leur vécu. Ce soutien peut également consister en une aide dans le choix du matériel éducatif à utiliser avec les élèves, en une participation à l'évaluation des acquis des élèves ou encore en une collaboration à l'intervention en classe.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Ce soutien à l'application du programme de français requiert une collaboration avec le conseiller ou la conseillère pédagogique en français.

Divers documents écrits et audio-visuels peuvent également être utilisés.

MODES D'ÉVALUATION

- Taux de participation des enseignants et enseignantes à cette activité, à compiler par l'orthophoniste;
- grille d'observation de la qualité de la participation des enseignants et enseignantes, à remplir par l'orthophoniste;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les enseignants et enseignantes;
- grille d'observation de la qualité de la participation des élèves aux activités qui leur sont offertes dans le cadre de ce programme d'études, à faire remplir par l'enseignant ou l'enseignante;
- grille d'évaluation des apprentissages des élèves en français, à remplir par l'orthophoniste ou à faire remplir par l'enseignant ou l'enseignante.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ

ORT-14: **SOUTIEN À L'APPLICATION DU PROGRAMME D'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE**

DESTINATAIRES

Enseignantes et enseignants de l'éducation préscolaire.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Apporter une collaboration aux enseignantes et enseignants dans leur responsabilité d'application du programme d'éducation préscolaire.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La préoccupation centrale de l'orthophoniste vis-à-vis le développement chez l'élève d'habiletés à communiquer l'amène à accorder une attention particulière au programme d'éducation préscolaire. Ce programme propose trois objectifs généraux qui ont un lien avec cette préoccupation. Ces trois objectifs sont d'apprendre à l'élève à se connaître lui-même, à entrer en relation avec les autres et à interagir avec l'environnement.

Le soutien de l'orthophoniste à l'application de ce programme consiste principalement en un travail avec les enseignantes et les enseignants pour traduire les objectifs du programme en activités ou mises en situation qui stimulent le développement de la communication des élèves, compte tenu de leur âge, de leurs besoins et intérêts et de leur vécu. Cette activité se réalise au cours de rencontres individuelles ou de groupe, d'ateliers, de discussions ou d'échanges ou même par une participation à titre de personne-ressource à l'intervention en classe. Ce soutien peut, par ailleurs, consister en une aide dans le choix du matériel éducatif utilisé en classe.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité se fait en collaboration avec la conseillère ou le conseiller pédagogique responsable de l'éducation préscolaire et avec la ou le psychologue. Divers documents écrits et audio-visuels peuvent être utilisés.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des enseignants et enseignantes à cette activité, à compiler par l'orthophoniste;
- grille d'observation de la qualité de la participation des enseignants et enseignantes, à remplir par l'orthophoniste;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les enseignants et enseignantes;
- grille d'observation de la qualité de la participation des élèves aux activités qui leur sont offertes dans le cadre de ce programme d'études, à faire remplir par l'enseignant ou l'enseignante;
- grille d'évaluation des habiletés langagières des élèves, à remplir par l'orthophoniste ou à faire remplir par l'enseignant ou l'enseignante.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ

ORT-15: **SOUTIEN AUX INTERVENTIONS AUPRÈS D'ÉLÈVES D'ORIGINE NON-FRANCOPHONE EN APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS, LANGUE SECONDE**

DESTINATAIRES

Tous les enseignants et enseignantes titulaires de classes d'immersion française ou responsable d'élèves en apprentissage du français, langue seconde.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Offrir un soutien aux enseignants et enseignantes responsables d'élèves d'origine ethnique non-francophone en apprentissage du français, langue seconde.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

L'enseignement du français, langue seconde, a notamment pour objectif d'assurer une utilisation fonctionnelle de la langue française orale et écrite et une intégration dans la société québécoise des élèves de classes d'accueil, de francisation ou d'immersion. Le fait de susciter une motivation à l'apprentissage du français et d'éveiller un goût de la communication relie étroitement le travail de l'enseignant à celui de l'orthophoniste.

Dans la mesure de ces préoccupations communes, la collaboration de l'orthophoniste peut prendre différentes formes: aide au développement d'attitudes favorables à l'enseignement du français, langue seconde; élaboration d'activités visant à améliorer la forme, le contenu et l'utilisation du langage; ateliers d'information sur les valeurs culturelles de différentes ethnies qui interviennent lors du processus de communication et sur les particularités linguistiques de certaines langues sur le plan syntaxique, morphologique ou phonologique; etc. Des interventions directes individuelles ou de groupe, à l'intérieur ou à l'extérieur de la classe, peuvent compléter ce soutien. D'autre part, l'orthophoniste intervient plus spécifiquement auprès des élèves présentant des difficultés de communication dans leur langue maternelle ou des difficultés sévères d'apprentissage du français, langue seconde, ou les deux.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité se réalise avec la collaboration de l'équipe-école. Elle peut également requérir l'aide de personnes-ressources qui agissent comme interprètes auprès des parents.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des enseignants et enseignantes à cette activité, à compiler par l'orthophoniste;
- grille d'observation de la qualité de la participation des enseignants et enseignantes, à remplir par l'orthophoniste;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les enseignants et enseignantes;
- grille d'observation de la qualité de la participation des élèves aux activités qui leur sont offertes dans le cadre de ce programme d'études, à faire remplir par l'enseignant ou l'enseignante;
- grille d'évaluation des apprentissages des élèves en français et de leurs progrès en communication, à remplir par l'orthophoniste ou à faire remplir par l'enseignante ou l'enseignant.

ACTIVITÉ

ORT-16: **INITIATION À L'OBSERVATION DE LA QUALITÉ DE LA COMMUNICATION**

DESTINATAIRES

Tous les enseignants et enseignantes.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Instrumenter les enseignants et enseignantes en regard de l'observation de la qualité de la communication.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Les enseignants et enseignantes sont les premiers responsables du dépistage des difficultés des élèves. Ils et elles ont aussi la responsabilité d'évaluer ou de participer à l'évaluation de ces difficultés. Dans le cadre de ces responsabilités, la présente activité cherche à développer les habiletés des enseignants et enseignantes à l'égard de l'observation de la qualité de la communication des élèves. Il s'agit donc de présenter un cadre théorique pour comprendre le phénomène de la communication et, à partir de ce cadre, de montrer les types de difficultés qui peuvent se présenter (au niveau des intentions de communication, de la forme utilisée ou du contenu, etc.). Sous forme d'atelier, on présente donc des exposés, des exemples et des mises en situation qui permettent aux enseignants et enseignantes d'apprendre à observer les comportements verbaux des élèves et de procéder à une identification des difficultés.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Une collaboration avec le conseiller ou la conseillère pédagogique en français peut s'avérer utile pour la réalisation de cette activité.

MODES D'ÉVALUATION

- Taux de participation des enseignants et enseignantes à cette activité, à compiler par l'orthophoniste;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les participants et participantes;
- questionnaire d'évaluation des connaissances et habiletés acquises, à faire remplir par les participants et participantes.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
ORT-17: **INITIATION AUX APPROCHES DE STIMULATION DE LA COMMUNICATION VERBALE**	Tous les enseignants et enseignantes; parents d'enfants en difficulté de communication.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Aider les agents d'éducation à développer des habiletés et des attitudes favorables à la communication verbale chez l'enfant.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité a pour but d'aider les enseignants et enseignantes aussi bien du secteur régulier que de l'adaptation scolaire à faire face aux difficultés de communication des élèves. Elle peut aussi s'adresser à des parents qui ont un enfant aux prises avec de telles difficultés. Il s'agit d'offrir une formation relative au développement et à la stimulation de la communication verbale. Les approches les plus fréquemment utilisées et qui sont présentées dans le cadre de cette formation sont l'enseignement incident et l'approche McDonald. Cependant, certains modèles plus globaux (Bloom et Lahey, Kretschmer et Kretschmer, etc.) peuvent servir à présenter le cadre général d'intervention.

Cette initiation, le plus souvent, se présente sous forme d'ateliers en session intensive. Elle comporte des exposés, des exemples, des mises en situation, etc., pour faire comprendre aussi bien les fondements théoriques de ces interventions et les attitudes sous-jacentes à développer que les habiletés techniques requises. Par la suite, les enseignants et enseignantes qui utilisent de telles approches bénéficient d'un suivi de la part de l'orthophoniste.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Les regroupements d'enseignants et enseignantes ou de parents peuvent s'opérer à partir des types de problèmes rencontrés (déficience auditive, bégaiement, etc.). Selon les approches et modèles présentés, différents documents écrits et audio-visuels peuvent être utilisés comme outils d'apprentissage ou pour illustrer un thème discuté. Une collaboration est également possible avec d'autres agentes et agents professionnels des services complémentaires.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des enseignantes et enseignants ou des parents à cette activité, à compiler par l'orthophoniste;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les participants et participantes;
- questionnaire d'évaluation des connaissances et habiletés acquises, à faire remplir par les participants et participantes;
- fréquence d'utilisation des habiletés et techniques auprès des élèves par les enseignants et enseignantes, à compiler par l'orthophoniste.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
ORT-18: **CONSEIL DANS L'AMÉNAGEMENT D'UN LIEU SCOLAIRE ET DANS LE CHOIX ET L'UTILISATION DU MATÉRIEL ÉDUCATIF, COMPTE TENU DES BESOINS DE COMMUNICATION**	Équipe-école; administratrices et administrateurs scolaires.

OBJECTIFS DE L'ACTIVITÉ

Voir à ce que l'aménagement d'un lieu scolaire réponde aux besoins de communication des élèves et des adultes qui y vivent; aider au choix et à l'utilisation du matériel éducatif pour stimuler le développement langagier des élèves.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

À l'école, chaque lieu physique a sa fonction, mais doit aussi répondre à des besoins particuliers de ses utilisatrices et utilisateurs. Dans l'aménagement de ces lieux, il faut ainsi tenir compte d'un certain nombre de dimensions. La présente activité consiste, d'une part, à mettre en lumière les aspects physico-acoustiques qui interviennent dans l'aménagement de l'environnement et, d'autre part, à faire en sorte que les différents locaux de l'école, étant donné leurs fonctions particulières, répondent le plus possible aux besoins de communication des clientèles desservies.

Par rapport à ces besoins, plusieurs types de suggestions pourront être faites, allant d'un simple aménagement de la classe, par exemple, pour faciliter les échanges verbaux, jusqu'à des mesures plus importantes lorsque les locaux sont utilisés par des élèves qui ont des besoins particuliers à cet égard, par exemple, les élèves handicapés auditifs: contrôle de l'insonorisation des locaux, choix du système d'amplification collectif dans l'école, type de classe ou endroit dans la classe où placer un enfant malentendant, aménagement de la classe pour faciliter l'utilisation des systèmes Bliss ou Syllabaire, etc.

Par ailleurs, les jeux, les livres, les vidéos et les disques sont tous des outils qui sont utilisables avec les élèves dans le développement et la stimulation de leur langage. La présente activité constitue également une aide à l'équipe-école dans le choix et l'utilisation du matériel éducatif qui sera consigné dans la bibliothèque, dans la ludothèque, dans l'audio-vidéothèque ou, plus simplement, dans la classe. Ce choix du matériel éducatif est fonction de la démarche pédagogogique privilégiée dans les programmes d'études et dans l'école.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité se réalise en collaboration avec l'équipe-école. Elle peut également impliquer la collaboration de consultantes et consultants extérieurs à l'école. Certains appareils de mesure spécialisés, dont le sonomètre qui mesure l'intensité du bruit ambiant, peuvent être utilisés.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Évaluation objective du bruit ambiant, à faire par l'orthophoniste avant et après la réalisation de l'aménagement;
- questionnaire d'appréciation de l'aménagement d'un lieu, à faire remplir par les utilisatrices et utilisateurs de ce lieu;
- grille d'observation des comportements de communication des utilisateurs et utilisatrices du lieu, à remplir par l'orthophoniste.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

4

D'AUTRES ACTIVITÉS DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

1. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

Dans les pages qui suivent se retrouve une deuxième série d'activités. Ce qui caractérise ces activités, c'est le fait qu'elles peuvent être réalisées par tous les spécialistes des services complémentaires. Dans l'ensemble, ce sont des activités qui amènent les agentes et agents professionnels de ces services à participer activement à la vie de l'école. Les activités proposées dans cette série ne sont pas à ce point spécifiques qu'elles doivent être menées par une seule catégorie de spécialistes. C'est le cas notamment de diverses activités d'information qui traitent de sujets qui ne sont pas à priori associés à un seul champ d'intervention. Dans ce cas, il s'agit de s'assurer que, malgré un contexte de ressources limitées, les élèves et les agents d'éducation de toutes les écoles du Québec auront quand même accès de façon continue à des activités des services complémentaires. Cependant, il est bien évident qu'une activité pourra être conduite de façon particulière selon la spécialité de celui ou celle qui la réalise. Cela n'empêche toutefois pas qu'un problème ou une situation donnée puisse être soumis par la suite à un ou une autre spécialiste selon la nature du problème ou de la situation et le type d'intervention requis.

Tout comme les activités de la section précédente, ces 22 activités sont divisées en trois groupes selon les destinataires privilégiés. Le premier groupe, le plus nombreux, comprend 14 activités qui s'adressent directement aux élèves. Le second groupe compte trois activités réalisées auprès des parents. Le troisième groupe compte cinq activités destinées aux agents d'éducation de l'école. Cependant, ces regroupements ne sont pas exclusifs. C'est ainsi que, par exemple, certaines activités réalisées auprès des élèves peuvent s'adresser aussi aux parents ou aux enseignants et enseignantes ou encore aux deux. Le **tableau 4** présente l'ensemble des activités de cette section.

1.1 Activités destinées aux élèves

La première activité décrite a trait à la consultation individuelle. Dans ce premier cas, il s'agit d'aider les élèves qui sont en situation de crise à trouver une réponse à des besoins qui requièrent une intervention immmédiate. S'il y a lieu, cette intervention conduit à orienter l'élève vers le service approprié. C'est une activité de «première ligne» que les agentes et agents professionnels peuvent réaliser de façon immédiate avec un élève et qui est différente d'une inter-

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

TABLEAU 4

D'autres activités des services complémentaires

Destinées aux élèves

SCE-1 Rencontres préliminaires d'élèves en situation de crise.

SCE-2 Intégration des élèves à l'école secondaire.

SCE-3 Développement de la motivation scolaire.

SCE-4 Prévention de l'abandon scolaire prématuré.

SCE-5 Information et sensibilisation à la psychologie de l'adolescence.

SCE-6 Information et sensibilisation à l'égard de la consommation abusive de drogues ou d'alcool.

SCE-7 Lutte contre les stéréotypes sexistes et la discrimination à l'égard des femmes.

SCE-8 Lutte contre la violence.

SCE-9 Information et sensibilisation à l'intégration sociale des personnes handicapées.

SCE-10 Information et sensibilisation à l'intégration sociale des personnes d'ethnies différentes.

SCE-11 Information et sensibilisation aux droits et responsabilités des élèves.

SCE-12 Information sur les services complémentaires.

SCE-13 Information sur les ressources communautaires du milieu.

SCE-14 Identification des besoins en services complémentaires et évaluation des services offerts en réponse à ces besoins.

Destinées aux parents

SCE-15 Information pour faciliter l'intégration à l'école des enfants d'âge préscolaire.

SCE-16 Information sur le développement de l'enfant ou de l'adolescent et sur l'action éducative correspondante.

SCE-17 Participation à l'information sur les difficultés d'apprentissage et les modes d'intervention appropriés.

Destinées aux agents d'éducation de l'école

SCE-18 Participation à des activités éducatives.

SCE-19 Participation à l'élaboration du cadre réglementaire de l'école.

SCE-20 Aide au perfectionnement d'une équipe-école.

SCE-21 Aide à la planification et à l'organisation des services éducatifs aux élèves en difficulté.

SCE-22 Soutien et participation aux orientations ou au projet éducatif d'une école.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

vention plus soutenue qui serait donnée à ce même élève. D'autres activités rendent compte de cette aide professionnelle soutenue apportée aux élèves selon la nature de leurs difficultés.

L'activité SCE-2 porte sur un aspect particulier du vécu scolaire des élèves, soit le passage de l'école primaire à l'école secondaire. Il s'agit donc ici de collaborer avec l'équipe-école à l'organisation de diverses activités pour faciliter ce passage.

Quant aux deux activités suivantes, elles visent plutôt à aider les élèves dans leurs difficultés de motivation à l'école. C'est ainsi que l'activité SCE-3 comprend un ensemble d'actions (rencontres individuelles et de groupe, exercices particuliers, etc.) pour redonner confiance en soi aux élèves et susciter chez eux une motivation à prendre en main leurs apprentissages.

En ce qui a trait à l'activité SCE-4, il s'agit d'une activité de prévention. Le problème visé est l'abandon scolaire prématuré. Comme la plupart des activités à caractère préventif, celle-ci comprend un ensemble d'actions (identification des élèves qui songent à quitter l'école, animation de groupe, rencontres individuelles, séances d'information, etc.). Cette activité devrait faire appel aux enseignantes et enseignants.

L'activité suivante vise à faire connaître aux élèves du secondaire la psychologie de l'adolescence. Il s'agit donc de permettre aux élèves de se mieux connaître et ainsi de faire face plus facilement aux difficultés inhérentes à leur développement.

L'activité SCE-6 est, elle aussi, de nature préventive et s'intéresse, cette fois, à la consommation abusive de drogues ou d'alcool. Principalement destinées aux élèves du secondaire davantage en contact avec ces réalités, les actions de sensibilisation mises de l'avant dans cette activité peuvent également intéresser les élèves du second cycle du primaire ainsi que l'ensemble des agents d'éducation. Plusieurs moyens d'information peuvent être utilisés pour réaliser une telle activité: documents écrits et audio-visuels, groupes de discussion, semaine thématique, etc.

Les cinq activités suivantes cherchent à sensibiliser les élèves, les parents et les agents d'éducation de l'école à différentes problématiques sociales. C'est ainsi que l'activité SCE-7 veut faire prendre conscience des attitudes et des comportements discriminatoires envers les femmes. L'activité SCE-8 vise à établir des actions en vue de contrer le phénomène de la violence dans les écoles. L'activité SCE-9 veut faciliter l'intégration des personnes handicapées. L'activité suivante se préoccupe des personnes de cultures et ethnies différentes et cherche également à favoriser leur intégration sociale. Finalement, l'activité SCE-11 traite des droits et responsabilités des élèves.

Les deux activités suivantes cherchent à informer les élèves sur des ressources auxquelles ils peuvent avoir accès. Dans l'activité SCE-12 les informations portent sur les services complémentaires qui sont offerts à l'école. Dans l'activité SCE-13, les informations portent sur les ressources communautaires du milieu. D'autre part, l'activité SCE-12 ne s'adresse pas qu'aux élèves. Elle vise aussi les parents et l'ensemble du milieu scolaire.

Finalement, l'activité SCE-14 est davantage une activité de recherche. Il s'agit de préciser les besoins des élèves et de l'ensemble du milieu en ce qui a trait aux services complémentaires, de même que d'évaluer l'impact de ces services pour répondre aux besoins.

1.2 Activités destinées aux parents

La première des trois activités réalisées auprès des parents s'adresse plus spécifiquement à ceux qui ont des enfants d'âge préscolaire. Il s'agit d'une activité d'information ayant pour but de faciliter l'intégration de ces enfants à l'école. Elle vise à augmenter la participation des parents à l'éducation scolaire de leur enfant et à leur faciliter la prise en charge de leur rôle, complémentaire à celui de l'école.

La seconde activité comporte une information sur le développement de l'enfant ou de l'adolescent et des suggestions d'approches éducatives ou d'activités concrètes favorisant le dévelop-

pement. Une telle activité peut évidemment toucher de multiples aspects du développement physique, intellectuel, affectif, etc. Elle peut évidemment prendre de nombreuses formes: animation de rencontres, diffusion de documents... Une telle activité s'adresse également aux enseignants et enseignantes.

Enfin, l'activité SCE-17 contribue à mieux faire comprendre certaines difficultés d'apprentissage vécues par les élèves, de même qu'à faire connaître les approches psychopédagogiques les plus appropriées pour faire face à ces difficultés, ainsi que l'aide que les parents peuvent apporter à leurs enfants dans ces cas. D'autre part, il n'est pas exclu d'élargir ces ateliers d'information et de traiter des divers problèmes qui rendent difficile l'intégration sociale de certains élèves, notamment les caractéristiques culturelles de différents groupes ethniques ou encore le fonctionnement particulier d'enfants handicapés.

1.3 Activités destinées aux agents d'éducation de l'école

Les cinq dernières activités, c'est-à-dire les activités SCE-18 à SCE-22 inclusivement, s'adressent aux agents d'éducation de l'école. La première de ces activités, l'activité SCE-18, traduit la possibilité pour les spécialistes des services complémentaires de participer avec les enseignants et enseignantes à diverses activités éducatives. Cette participation peut favoriser l'atteinte d'objectifs de nature diverse: connaissance du milieu scolaire et des élèves, intégration au milieu, soutien aux enseignants et enseignantes.

L'activité suivante rend compte de la préoccupation qu'ont les services complémentaires de faire en sorte que l'organisation humaine de l'école favorise le plus possible le développement des élèves et leur éducation. De façon plus particulière, il s'agit de collaborer avec l'équipe-école à l'élaboration du cadre réglementaire d'une école.

Par ailleurs, l'activité SCE-20 se veut une aide à l'équipe-école. Il s'agit de collaborer à la réalisation d'un projet de perfectionnement, plus particulièrement en ce qui concerne la détermination des orientations et des activités pour ce projet, de même que l'évaluation des résultats de ce perfectionnement. Cette activité peut comprendre diverses actions: élaboration d'un questionnaire, analyse de résultats, animation et discussion, etc. Selon les aspects mis en évidence, cette activité se rapproche de l'animation, de la consultation ou de la recherche.

L'activité SCE-21 a trait spécifiquement aux services éducatifs qui sont offerts aux élèves en difficulté. Elle constitue une collaboration des agents et agentes professionnels des services complémentaires à la mise en place de ces services éducatifs.

Finalement, la dernière activité constitue une participation à une tâche fondamentale reliée à l'organisation de l'école, soit l'élaboration du projet éducatif ou des orientations de l'école. Ainsi, les services complémentaires représentent un type d'activités à inclure dans le projet éducatif d'une école. En contrepartie, la programmation des services complémentaires doit être influencée par le projet éducatif d'une école. Par ailleurs, au-delà de ces échanges, la présente activité consiste à aider l'école dans les différentes étapes de l'élaboration de son projet éducatif: analyse de la situation de l'école et des besoins de la population, formulation des objectifs et du plan d'action, etc.

2. FICHES DESCRIPTIVES DES ACTIVITÉS

Les pages qui suivent contiennent les fiches descriptives des 22 activités présentées plus haut. Ces fiches contiennent les informations suivantes: le numéro et le titre de l'activité, les objectifs poursuivis, les destinataires, une description sommaire de la (ou des) façon(s) de réaliser l'activité, les ressources humaines et matérielles requises et, enfin, une énumération des différents moyens utilisables pour procéder une évaluation de l'activité.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

SCE-1: RENCONTRES PRÉLIMINAIRES D'ÉLÈVES EN SITUATION DE CRISE

Tous les élèves.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Répondre aux besoins des élèves en situation de crise; orienter ces élèves, s'il y a lieu, vers le service approprié.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Les élèves vivent parfois des situations de crise qui requièrent une intervention rapide. Ces situations de crise peuvent être fort diverses: grossesse non désirée, mauvais traitement, fugue, mise à la porte, tentative de suicide, «acting out», crise aiguë d'angoisse, panique, etc. Il s'agit que les élèves puissent avoir accès à un service pour trouver une solution au problème urgent auquel ils sont confrontés ou, à tout le moins, avoir quelqu'un avec qui partager leur problème. C'est une activité qui exige cependant une certaine souplesse et de la disponibilité de la part de ceux et celles qui la pratiquent. Par ailleurs, il importe que la personne qui a rencontré un enfant ou un adolescent s'assure qu'il y a un suivi à cette rencontre ou assure elle-même le suivi tant que le problème subsiste.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Ce service est assuré par des agentes et agents professionnels des services complémentaires qui ont reçu une formation en relation d'aide. Il faut aussi avoir une connaissance des ressources communautaires du milieu, de façon à pouvoir répondre à la diversité des problèmes rencontrés.

MODES D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par l'élève.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ

SCE-2: **INTÉGRATION DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE SECONDAIRE**

DESTINATAIRES

Élèves du primaire (6e année) et du secondaire (premier cycle); parents de ces élèves.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Faciliter aux élèves le passage de l'école primaire à l'école secondaire.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le passage du primaire au secondaire est une étape importante du cheminement des élèves. Il arrive fréquemment que cette étape soit pour eux cause de difficultés. La présente activité constitue une collaboration des agentes et agents professionnels des services complémentaires aux activités destinées à faciliter ce passage. Plusieurs actions peuvent être entreprises dans le cadre d'une telle activité: identification des élèves de 6e année du primaire qui risquent d'éprouver des difficultés d'intégration au secondaire; rencontres individuelles et de groupe avec les élèves; visite de l'école secondaire par tous les élèves de 6e année du primaire et autres informations ayant trait à l'école secondaire (encadrement, règlements, activités parascolaires, services disponibles, etc.); travail auprès des groupes d'élèves du premier cycle du secondaire pour qu'ils facilitent l'intégration des élèves du primaire; suivi des nouveaux élèves au secondaire et soutien aux élèves qui en ont besoin. Enfin, les informations données aux élèves concernent également les parents et peuvent leur être fournies de diverses façons: dépliants, rencontres, visites d'école, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité est une responsabilité partagée des équipes-école du primaire et du secondaire et ne relèvent pas seulement des spécialistes des services complémentaires.

MOYEN D'ÉVALUATION

- Taux de difficultés d'adaptation ou d'apprentissage chez les élèves de première année du secondaire comparé à celui de la 6e année du primaire, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ

SCE-3: **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTIVATION SCOLAIRE**

DESTINATAIRES

Élèves du primaire et du secondaire.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Aider les élèves dans leurs difficultés de motivation pour leur permettre de passer à travers un échec scolaire et de prendre en main leurs apprentissages.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le manque de motivation à l'école se manifeste de plusieurs façons: échec scolaire ou faible réussite malgré de bonnes capacités intellectuelles, absentéisme, comportements inappropriés, etc. En collaboration avec les enseignants et enseignantes, cette activité consiste à dépister les élèves qui éprouvent des difficultés à ce chapitre, à identifier chez chacun les raisons de ce manque de motivation et à former des petits groupes homogènes d'élèves qui se rencontrent de façon régulière (chaque semaine, par exemple). Au cours de ces rencontres, sont effectués différents exercices d'entraînement à la motivation doublés d'autres activités visant à développer chez les élèves la confiance en soi ou des habiletés intellectuelles particulières.

À ces rencontres de groupe peuvent s'ajouter d'autres actions complémentaires: utilisation par les élèves d'une grille d'auto-évaluation, rencontres individuelles d'élèves, rencontres entre l'agent ou l'agente professionnel et les enseignant(e)s afin d'établir des stratégies susceptibles d'améliorer la motivation, etc. D'autres actions enfin sont nécessaires en vue de connaître les difficultés de fonctionnement de l'école et les mesures à prendre pour en améliorer les conditions de vie.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité implique une collaboration étroite avec l'équipe-école.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves à cette activité, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- grille d'observation de la qualité de la participation des élèves, à remplir par l'agent ou l'agente professionnel;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à remplir par les élèves et, s'il y a lieu, par l'enseignant ou l'enseignante;
- taux d'échec scolaire à compiler par l'agent ou l'agente professionnel.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-4: **PRÉVENTION DE L'ABANDON SCOLAIRE PRÉMATURÉ**	Élèves du secondaire.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Aider les élèves dans leurs difficultés de motivation; mettre en place les conditions favorables à la poursuite complète des études.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité de prévention de l'abandon scolaire prématuré s'adresse spécifiquement aux élèves qui éprouvent des difficultés de motivation à terminer leur cours secondaire de façon satisfaisante. Cependant, au-delà de cette aide individuelle, il s'agit aussi de mettre en place les conditions qui éliminent ou atténuent les causes de l'abandon scolaire prématuré.

L'application d'une telle activité comprend l'utilisation de nombreux moyens et étapes: avec l'aide des enseignantes et enseignants et aussi par l'entremise d'instruments de mesure appropriés, le dépistage des élèves susceptibles d'abandonner leurs études secondaires avant l'obtention du diplôme; des rencontres individuelles et de groupe avec les élèves qui présentent un fort taux de risque d'abandon scolaire; la préparation et la diffusion d'informations reliées au phénomène de l'abandon et destinées à toute école; la préparation et la diffusion d'informations sur le marché du travail, sur la vie en société et sur les alternatives possibles au système traditionnel d'éducation pour compléter un programme d'études; etc. L'information peut être donnée au moyen de publications, de conférences, d'ateliers de travail, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Une telle activité ne relève pas spécifiquement d'une certaine catégorie de spécialistes, mais engage plutôt l'ensemble du milieu scolaire. Divers instruments peuvent être utilisés à des fins de dépistage, notamment «L'école, ça m'intéresse?» et le «P.A.S.» (prévention de l'abandon scolaire).

MODES D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves à cette activité, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- grille d'observation de la qualité de la participation des élèves, à remplir par l'agente ou l'agent professionnel;
- taux d'abandon scolaire prématuré, à compiler avant et après la réalisation du programme de prévention;
- questionnaire de relance à faire remplir par les élèves qui ont abandonné leurs études.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	CLIENTÈLE
SCE-5: **INFORMATION ET SENSIBILISATION À LA PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE**	Élèves du secondaire.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Permettre aux élèves de se mieux connaître et de mieux comprendre les problèmes auxquels ils sont confrontés.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité consiste à animer des groupes d'élèves pour les informer des problèmes particuliers à l'adolescence. Différents thèmes se rapportant au développement général des adolescents et adolescentes sont traités au cours de ces rencontres: répercussions psychologiques de la croissance physique et des transformations sexuelles, changements dans l'affectivité, recherche d'autonomie, clarification de ses propres valeurs, interrogations sur son avenir, etc. Des informations peuvent être présentées sur ces différents aspects de la psychologie de l'âge adolescent. Ces informations donnent par la suite lieu à des discussions de groupe. Ces informations et discussions peuvent également être complétées par différents exercices: jeux de rôle pour montrer, par exemple, un aspect particulier des relations avec les parents, utilisation d'une grille d'auto-observation, rédaction d'un journal personnel, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Une telle activité peut être organisée en collaboration avec des enseignants et enseignantes. Au cours des rencontres, il peut y avoir également des invités provenant d'organismes communautaires.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves à cette activité, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- grille d'observation de la qualité de la participation des élèves, à remplir par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les élèves;
- questionnaire d'évaluation des attitudes, à faire remplir par les élèves avant et après la réalisation de l'activité.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-6: **INFORMATION ET SENSIBILISATION À L'ÉGARD DE LA CONSOMMATION ABUSIVE DE DROGUES OU D'ALCOOL**	Élèves du primaire (deuxième cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Prévenir la consommation abusive de drogues ou d'alcool.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité des services complémentaires vise d'abord à sensibiliser les élèves au phénomène de la consommation abusive de drogues ou d'alcool, à ses causes et à ses conséquences, et à leur indiquer les ressources accessibles pour une aide éventuelle. Cependant, au-delà de ces informations factuelles, il s'agit d'amener les élèves à une réflexion personnelle sur ce sujet en partant de leur vécu. Pour atteindre ces deux objectifs d'information et de sensibilisation personnelle, plusieurs actions peuvent être menées: réalisation d'un diaporama, organisation d'une semaine thématique, d'un colloque ou de groupes de discussion, etc. Ces actions doivent non seulement s'adresser aux élèves, mais aussi aux enseignantes et enseignants et aux parents. D'autre part, une telle activité de prévention peut servir à faire le point sur la situation en ce qui concerne les habitudes de consommation des élèves.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité se réalisera dans les meilleures conditions avec la collaboration des enseignantes et enseignants, des parents et de la direction de l'école. Il est possible également de consulter certains organismes communautaires et de les associer à la réalisation de cette activité de prévention: centre local de services communautaires, centres de traitement en toxicomanie, groupes de type A.A., etc. Des documents écrits et audio-visuels sont aussi disponibles.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves et des agents d'éducation aux diverses manifestations organisées, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'évaluation des connaissances et des habitudes à l'égard de l'usage de drogues ou d'alcool, à faire remplir par les participants et participantes à l'activité.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-7: **LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES SEXISTES ET LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES**	Élèves du primaire (deuxième cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Faire prendre conscience des comportements et attitudes discriminatoires à l'égard des femmes.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Dans leur vie quotidienne, les enfants et les adolescents sont amenés, la plupart du temps sans trop s'en rendre compte, à reproduire les modes d'interaction sociale qu'ils observent dans leur milieu. Il serait indiqué de leur montrer comment de nouvelles attitudes pourraient modifier ces pratiques sociales. À cet effet, la présente activité s'adresse plus particulièrement aux jeunes du secondaire et veut les amener à prendre conscience, d'une part, de l'existence de stéréotypes sexistes en ce qui concerne la division des rôles sociaux et sexuels et, d'autre part, de la nécessité d'adopter des comportements exempts de ces stéréotypes. Cette sensibilisation peut se réaliser de multiples façons: organisation de petits groupes de discussion, semaine thématique, colloque, conférence-témoignage, pièce de théâtre, etc. D'autres activités s'adressent spécifiquement aux enseignantes et enseignants de même qu'aux parents, et visent à les aider à identifier leurs attitudes et leurs attentes à l'égard des filles et des garçons et à préciser les modèles qu'ils et elles proposent aux jeunes.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité peut impliquer un travail avec l'association étudiante de l'école. Différents documents écrits et audio-visuels peuvent être utilisés. Ainsi, deux documents audio-visuels sur les stéréotypes sexistes ont été produits au ministère de l'Éducation (Direction de la production et de la distribution du matériel didactique): «Si j'avais une préférence...» (primaire) et «La loi du silence» (secondaire). Une troisième vidéo intitulée «Une fille, une femme, pour moi c'est...» a été produite également par le ministère de l'Éducation (Direction des communications). De même, le programme interministériel «Pareille, pas pareils» fournit différents outils d'animation à utiliser, notamment auprès des parents de jeunes enfants.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves et agents d'éducation aux diverses manifestations organisées, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'attitudes à faire remplir par les élèves avant et après la réalisation de l'activité;
- grille d'observation des comportements discriminatoires, à remplir par l'agente ou l'agent professionnel avant et après la réalisation de l'activité.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-8: **LUTTE CONTRE LA VIOLENCE**	Élèves du primaire (deuxième cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Lutter contre les diverses manifestations de la violence à l'école.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Tout comme elle fait partie de la vie de la société, la violence fait aussi partie de la vie de l'école. Ses manifestations sont multiples: vandalisme, harcèlement sexuel, autres agressions physiques et verbales, etc. Ses conséquences sont également importantes: relations interpersonnelles empreintes de domination et de crainte, climat démoralisant à l'école, coûts exorbitants, etc. La présente activité consiste en l'organisation d'actions dans le but de lutter contre ces différentes formes de violence. Une telle activité peut se réaliser selon diverses modalités: ateliers de réflexion sur différents thèmes précisant le problème de la violence (l'agressivité et la violence; le vandalisme: ses causes et ses conséquences; le respect des autres; etc.); organisation d'une campagne de respect du bien public; montage d'une pièce de théâtre; etc. À ces différentes actions s'adressant aux élèves du primaire ainsi qu'à ceux du secondaire, peuvent s'ajouter d'autres actions spécialement destinées aux parents et aux enseignants et enseignantes.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité se réalise en collaboration avec l'équipe-école. Un film documentaire d'intervention portant sur le vandalisme est disponible à la Direction de la production et de la distribution du matériel didactique au ministère de l'Éducation. Ce documentaire s'intitule: «Pourquoi t'as fait ça?»

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves et agents d'éducation aux diverses manifestations organisées, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'évaluation des attitudes, à faire remplir par les élèves avant et après la réalisation de l'activité;
- grille d'observation des comportements de violence à l'école, à remplir par l'agente ou l'agent professionnel avant et après la réalisation de l'activité.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-9: **INFORMATION ET SENSIBILISATION À L'INTÉGRATION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPÉES**	Élèves du primaire (deuxième cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Faire prendre conscience des comportements et attitudes discriminatoires à l'égard des personnes handicapées.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité vise à faire prendre conscience des comportements et attitudes discriminatoires que l'on adopte à l'égard des personnes handicapées physiques, sensorielles et mentales. Il s'agit donc de montrer de quelles façons ces personnes sont victimes de préjugés qui rendent leur intégration sociale difficile, même à l'école. Il s'agit aussi de donner des informations qui permettent de contrecarrer ces préjugés et de faire adopter aux élèves des attitudes facilitant l'intégration de ces personnes. D'autre part, cette activité s'adresse aussi aux agents d'éducation (enseignants et enseignantes, parents, administrateurs et administratrices scolaires) et cherche à rendre l'école de plus en plus adaptée aux besoins des personnes handicapées, que ce soit au plan des barrières architecturales qu'à l'égard des comportements et attitudes à adopter. Cette activité peut se réaliser de différentes façons: groupes de discussion, semaine thématique, colloque, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Différents documents écrits et audio-visuels sont disponibles sur le sujet, notamment les diaporamas, les documents de sensibilisation et les cahiers des modules du programme de mise à jour en adaptation scolaire produits par le ministère de l'Éducation. Des contacts peuvent aussi être établis avec l'une ou l'autre association d'aide aux personnes handicapées.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves et agents d'éducation aux diverses manifestations organisées, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'évaluation des attitudes, à faire remplir par les élèves avant et après la réalisation de l'activité;
- grille d'observation des comportements discriminatoires, à remplir par l'agente ou l'agent professionnel avant et après la réalisation de l'activité.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-10: **INFORMATION ET SENSIBILISATION À L'INTÉGRATION SOCIALE DES PERSONNES D'ETHNIES DIFFÉRENTES**	Élèves du primaire (deuxième cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Faire prendre conscience des comportements et attitudes discriminatoires à l'égard des personnes d'ethnies différentes.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité cherche à faire prendre conscience aux élèves des comportements et attitudes discriminatoires que l'on adopte à l'égard de certaines personnes. Cette fois, il est question des personnes de cultures et ethnies différentes. Il s'agit donc, par différents moyens, de faire échec au racisme. Ainsi, on peut faire ressortir les préjugés qui rendent difficile l'intégration sociale de ces personnes et identifier les attitudes susceptibles de faciliter celle-ci. On peut sensibiliser les élèves à la culture des différents groupes ethniques existant dans le milieu. On peut aussi centrer les élèves sur la recherche des similitudes plus que sur la recherche des différences. Évidemment, cette activité s'adresse aussi à l'ensemble des agents d'éducation de l'école, de même qu'aux parents. Différentes activités peuvent être mises sur pied pour atteindre l'objectif: groupes de discussion, semaine thématique, colloque, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Différents documents écrits et audio-visuels sont disponibles sur le sujet. Entre autres, deux documents audio-visuels ont été produits au ministère de l'Éducation (Direction de la production et de la distribution du matériel didactique): «Vous avez quelque chose contre?» (primaire) et «Ceux qui dérangent» (secondaire).

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves et agents d'éducation aux diverses manifestations organisées, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'évaluation des attitudes, à faire remplir par les élèves avant et après la réalisation de l'activité;
- grille d'observation des comportements discriminatoires, à remplir par l'agente ou l'agent professionnel avant et après la réalisation de l'activité.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-11: **INFORMATION ET SENSIBILISATION AUX DROITS ET RESPONSABILITÉS DES ÉLÈVES**	Élèves du primaire (deuxième cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Faire prendre conscience des droits et responsabilités des élèves.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

En 1976, le Québec s'est doté d'une Charte des droits et libertés de la personne. Sous plusieurs aspects, cette Charte revêt une grande importance en milieu scolaire. Un de ces aspects à mettre en relief a trait à une éthique des relations interpersonnelles à laquelle se rapportent plusieurs des droits et libertés qui sont inscrits dans la Charte, notamment le droit à l'égalité, la liberté d'opinion et d'expression, le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation et le droit à l'intégrité physique. Le respect par chaque élève de ces droits et libertés est non seulement de nature à faciliter l'établissement de relations humaines satisfaisantes, mais contribue également à faire de l'école un milieu propice à la croissance personnelle des individus.

En vue de promouvoir la connaissance et la pratique de ces droits et des responsabilités qui en découlent, les actions à mener ont trait principalement à l'organisation de journées thématiques et d'ateliers ou groupes de discussion sur le sujet qui, non seulement s'adressent aux élèves, mais aussi aux parents et à l'ensemble de l'équipe-école. Une telle sensibilisation peut avoir des incidences sur l'organisation de l'école en ce qui concerne son cadre réglementaire.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité peut entraîner un travail avec l'association étudiante de l'école. La Commission des droits de la personne, organisme public chargé de faire respecter la Charte, a publié avec le ministère de l'Éducation un guide d'interprétation de la Charte en milieu scolaire: «Jeunes, égaux en droits et responsables». On peut utiliser ce guide ainsi que d'autres documents développant ce thème.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves et agents d'éducation aux diverses manifestations organisées, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'évaluation des connaissances sur les droits et responsabilités, à faire remplir par les élèves;
- questionnaire d'évaluation des attitudes et comportements associés à l'exercice des droits et responsabilités, à faire remplir par les élèves avant et après la réalisation de l'activité;
- grille d'observation des comportements associés à l'exercice des droits et responsabilités manifestés par les élèves et les enseignants, à remplir par l'agente ou l'agent professionnel.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-12: **INFORMATION SUR LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES**	Élèves du primaire (deuxième cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école; administratrices et administrateurs scolaires.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Faire connaître le but et les objectifs poursuivis par les services complémentaires, les activités offertes, de même que les personnes qui les organisent et les réalisent dans l'école.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité s'adresse à tous ceux qui, de près ou de loin, peuvent être intéressés par les services complémentaires et elle consiste à leur faire connaître ces services. Des informations sont données sur le but et les objectifs poursuivis par ces services et les activités offertes. Les agentes et agents professionnels sont amenés à se présenter et à expliquer la nature de leur travail, les services qu'ils et elles peuvent rendre aux élèves, aux agents d'éducation et à l'ensemble du milieu scolaire. Différents moyens peuvent être utilisés: rencontres de groupes, notamment les groupes-classe, visites des locaux des membres des services complémentaires, diffusion d'une documentation écrite (dépliant ou autres), etc. D'autre part, une telle activité peut être l'une des activités visant, au début de l'année scolaire, à faciliter l'arrivée des élèves à l'école secondaire. Auprès des parents, une telle activité peut être menée dans le cadre des activités des comités d'école et du comité de parents de la commission scolaire.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Une collaboration de tous les membres des services complémentaires est nécessaire pour mener à bien cette activité.

MOYEN D'ÉVALUATION

- Taux d'utilisation des services complémentaires, à compiler par les agents et agentes professionnels.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-13: **INFORMATION SUR LES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES DU MILIEU**	Élèves du secondaire.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Faire connaître aux élèves les ressources communautaires existantes dans les différents aspects de leur vie et les façons de s'en prévaloir.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La présente activité cherche à faciliter chez les élèves l'acquisition progressive de l'autonomie. De plus, elle contribue à leur insertion sociale, notamment par leur participation à la vie communautaire. L'activité consiste à faire connaître aux élèves les ressources communautaires qui sont implantées dans leur milieu et les façons de s'en prévaloir: coûts, procédures, etc. Ces ressources touchent différents aspects de la vie des individus: travail, argent, santé, loisirs, etc. Il s'agit aussi de mettre les élèves en garde contre d'éventuels fraudeurs et charlatans: façons de les dépister, démarches à entreprendre s'ils en sont victimes, etc. Différents moyens pour informer les élèves peuvent être utilisés: documentation écrite, visite, conférence-atelier, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité se réalise avec la collaboration de tout le personnel de l'école, chacun se préoccupant plus particulièrement des ressources associées à son champ d'intervention. On peut aussi avantageusement faire appel à des personnes représentant différentes ressources communautaires. Une telle activité oblige à faire le recensement des ressources communautaires du milieu.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'évaluation des connaissances sur les ressources communautaires, à faire remplir par les élèves;
- taux d'utilisation des ressources communautaires, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-14: **IDENTIFICATION DES BESOINS EN SERVICES COMPLÉMENTAIRES ET ÉVALUATION DES SERVICES OFFERTS EN RÉPONSE À CES BESOINS**	Tous les élèves; tous les parents; équipe-école; administrateurs et administratrices scolaires.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Connaître les besoins des élèves et des agents d'éducation en termes de services complémentaires; évaluer les services offerts en réponse à ces besoins.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité consiste à préciser les besoins des élèves, de l'équipe-école et des parents d'une école en services complémentaires pour pouvoir planifier les interventions des agents et agentes professionnels de ces services dans cette école. Cette analyse est souvent précédée d'activités d'information sur la nature des besoins que l'on cherche à identifier et sur les modes d'intervention des spécialistes à l'égard du développement et de la solution de problèmes. D'autre part, plusieurs recherches peuvent être menées afin d'évaluer dans quelle mesure les services offerts répondent aux besoins du milieu. Règle générale, les étapes de réalisation d'une telle activité sont les mêmes que pour toute recherche: définition des objectifs et hypothèses de la recherche, établissement du schéma expérimental et choix des instruments et méthodes de mesure (rencontres, grilles d'observation, fiches de référence, questionnaires...), collecte des données, analyse des résultats, rédaction et diffusion du rapport.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité exige une collaboration des parents et de l'équipe-école. Différentes grilles d'observation, fiches de référence, questionnaires déjà existants ou à élaborer peuvent être utilisés.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de la qualité de la participation des parents et de l'équipe-école à cette opération, à remplir par l'agent ou l'agente professionnel;
- questionnaire d'appréciation de l'utilité des données recueillies dans la détermination des services à offrir, à remplir par l'agent ou l'agente professionnel.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-15: **INFORMATION POUR FACILITER L'INTÉGRATION À L'ÉCOLE DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE**	Parents d'enfants d'âge préscolaire.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Fournir aux parents les informations et instruments qui faciliteront l'intégration de leurs enfants d'âge préscolaire à l'école.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité veut faciliter aux enfants d'âge préscolaire leur intégration à l'école. Pour ce faire, il s'agit d'abord d'informer les parents sur le fonctionnement de l'école et sur les services qu'elle assure. Il s'agit aussi de donner des informations sur les différents aspects du développement des enfants à cet âge, toutes ces informations étant complétées de suggestions d'activités pour favoriser le développement de l'enfant. Ce faisant, cette activité cherche à augmenter la participation des parents à l'éducation scolaire de leur enfant. Elle vise aussi à faciliter aux parents la prise en charge de leur rôle, complémentaire à celui de l'école. Toutes ces actions se réalisent, par ailleurs, au cours de rencontres de groupe durant lesquelles sont utilisés diaporamas, documentation écrite, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité implique une collaboration étroite avec les enseignants et enseignantes de l'éducation préscolaire et, éventuellement, avec les responsables des interventions auprès des enfants d'âge préscolaire dans les C.L.S.C. ou autres établissements du ministère de la Santé et des Services sociaux. Dans les milieux où oeuvrent des animateurs et animatrices de Passe-Partout, cette activité se réalise en concertation avec ces agents d'éducation.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation aux rencontres, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les participants et participantes;
- grille d'évaluation de l'adaptation des élèves, à faire remplir par les jardinières l'année suivante;
- nombre de communications de la part des parents avec les membres de l'équipe-école, à compiler par les agentes et agents professionnels.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-16: **INFORMATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT OU DE L'ADOLESCENT ET SUR L'ACTION ÉDUCATIVE CORRESPONDANTE**	Tous les parents; tous les enseignants et enseignantes.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Aider les agents d'éducation à comprendre le développement de l'enfant et de l'adolescent et les facteurs qui influencent ce développement; suggérer une action éducative et des activités appropriées.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité cherche à informer les enseignants, les enseignantes et les parents sur le développement de l'enfant ou de l'adolescent. Ces informations ont pour but de les aider à mieux intervenir auprès des enfants et des adolescents. Dans tous les cas, les éléments d'information cherchent à être près du vécu quotidien. Les aspects du développement de l'enfant ou de l'adolescent étudiés peuvent varier sensiblement selon les spécialistes appelés à intervenir et ainsi porter sur le développement affectif, physique, intellectuel, etc. D'autre part, plus particulièrement auprès des enseignants et enseignantes responsables d'élèves plus jeunes ainsi que des parents de ces élèves, ces informations peuvent se prolonger en suggestions d'activités favorisant le développement et les apprentissages scolaires, notamment au niveau de l'acquisition des préalables à l'apprentissage.

Plusieurs moyens d'information peuvent être utilisés pour la réalisation de cette activité. Des documents écrits ou audio-visuels peuvent être préparés et diffusés. À cet égard, les journaux locaux et les média sont souvent accessibles. Il est aussi possible d'organiser des rencontres de groupes d'enseignants et enseignantes ou de groupes de parents. Dans la mesure du possible, ces ateliers comportent des mises en situation concrètes.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Plusieurs films et diaporamas peuvent être utilisés, afin d'illustrer l'un ou l'autre aspect du développement discuté. Une collaboration est souhaitable de la part de l'ensemble des agents et agentes professionnels des services complémentaires.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation aux rencontres ou taux de diffusion des documents, à compiler par l'agent ou l'agente professionnel;
- questionnaire d'appréciation à faire remplir par les participantes et participants aux rencontres ou par les lectrices et lecteurs des documents;
- questionnaire d'évaluation des changements dans les attitudes éducatives vis-à-vis les enfants et les adolescents à l'école, à faire remplir par les participants et participantes.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-17: **PARTICIPATION À L'INFORMATION SUR LES DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGE ET LES MODES D'INTERVENTION APPROPRIÉS**	Tous les parents.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Donner des informations sur diverses difficultés d'apprentissage et sur les moyens et attitudes pouvant contribuer à les solutionner.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

L'activité cherche à faire connaître aux parents les difficultés d'apprentissage qu'un élève peut vivre à l'intérieur de son cheminement scolaire et à les sensibiliser aux facteurs qui interviennent dans ces difficultés. Il s'agit par contre aussi de montrer à quelles capacités de l'enfant on peut faire appel malgré ces difficultés, quelles ressources communautaires peuvent être exploitées pour arriver à trouver une solution à ces difficultés, de même que les moyens et attitudes que les parents peuvent adopter dans ces situations. Le plus possible, les informations données dans le cadre de cette activité cherchent à être proches du vécu des parents. Plusieurs moyens de communication peuvent être utilisés pour ce faire, notamment l'imprimé et la rencontre de groupe. Au cours des rencontres, il serait souhaitable que les parents puissent discuter à partir d'exemples vécus et aient également la possibilité de poser les questions qui les préoccupent.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité exige la collaboration des enseignantes et enseignants ainsi que des conseillères et conseillers pédagogiques.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation aux rencontres ou taux de diffusion des documents, à compiler par l'agent ou l'agente professionnel;
- questionnaire d'appréciation à faire remplir par les parents ayant participé aux rencontres ou lu les documents.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-18: **PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES**	Tous les élèves; tous les enseignants et enseignantes.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Collaborer à l'action éducative des enseignants et enseignantes; contribuer à établir des relations positives avec les élèves et avec les enseignantes et enseignants.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Plusieurs activités éducatives menées dans le cadre de l'enseignement ou des services complémentaires peuvent intéresser à divers titres les agents et agentes professionnels des services complémentaires. Leur participation à de telles activités leur permet une meilleure intégration au milieu scolaire: ils et elles en viennent à mieux connaître les élèves et les agents d'éducation, et se font aussi mieux connaître d'eux. Cette participation peut également constituer une forme de soutien aux enseignants et enseignantes qui organisent ces activités. De même, elle visera, dans bien des cas, l'atteinte de certains objectifs professionnels auprès des élèves.

C'est ainsi qu'un ou une psychologue peut participer à un camp de socialisation pour amener les élèves à s'accepter mieux entre eux et développer des relations plus harmonieuses ou encore qu'un ou une orthophoniste collaborera à des sorties éducatives pour aider les élèves à développer des capacités de communication fonctionnelle, etc. Souvent, les activités éducatives auxquelles participent l'agent ou l'agente professionnel sont des activités spéciales; ce n'est pas obligatoirement le cas.

Cette participation peut, par ailleurs, se faire selon diverses modalités: collaboration à la planification générale de l'activité, participation à l'animation de l'activité, soutien aux enseignants et enseignantes intéressés par l'activité avec les élèves, observation du comportement des élèves, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité se réalise évidemment en collaboration avec les enseignants et enseignantes intéressés, ainsi que la direction de l'école où se déroulent les activités éducatives.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par l'enseignant ou l'enseignante et, s'il y a lieu, par les élèves;
- questionnaire d'évaluation de l'amélioration des liens de collaboration avec les enseignants et enseignantes, à remplir par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'évaluation de l'atteinte des objectifs éducatifs, à faire remplir par l'enseignante ou l'enseignant.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-19: **PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ÉCOLE**	Équipe-école; tous les élèves d'une école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Contribuer à donner au cadre réglementaire d'une école un caractère éducatif; voir à ce qu'il exprime les droits et responsabilités des élèves.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le cadre réglementaire d'une école est souvent le reflet non seulement du fonctionnement de cette école, mais aussi de la nature des rapports entre les individus qui y vivent. C'est le directeur ou la directrice de l'école qui a la responsabilité de l'élaboration et de l'application de ce cadre réglementaire. Cependant, le règlement est d'autant mieux observé qu'il a été établi en obtenant le consensus de tous ceux et celles qui participent à la vie de l'école: parents, élèves, équipe-école. Selon la façon dont ce cadre réglementaire est élaboré, cette activité peut prendre la forme d'une consultation auprès du directeur ou de la directrice responsable de ce cadre réglementaire ou d'une participation avec d'autres personnes à un comité «ad hoc». L'agent ou l'agente professionnel peut également être partie prenante à une consultation du milieu sur le sujet. Cette activité peut être complétée par une consultation portant sur les modalités d'application du règlement.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

La Charte des droits de la personne et le guide d'interprétation en milieu scolaire de cette charte («Jeunes, égaux en droits et responsables») sont des outils qui conviennent à l'étude de cette question.

Un guide d'orientation sur l'élaboration aux droits et responsabilités est en voie d'élaboration au ministère de l'Éducation.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les personnes ayant participé à l'élaboration du cadre réglementaire;
- questionnaire d'appréciation de la qualité des relations entre les élèves, de même qu'entre les élèves et les agents d'éducation, à faire remplir par les élèves et, s'il y a lieu, par les agents d'éducation.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-20: **AIDE AU PERFECTIONNEMENT D'UNE ÉQUIPE-ÉCOLE**	Équipe-école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Apporter une aide à divers moments de la réalisation d'un projet de perfectionnement d'une équipe-école.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La réalisation d'un projet de perfectionnement destiné à l'ensemble de l'équipe-école comprend un certain nombre d'étapes. Dans un premier temps, il s'agit de préciser les besoins de perfectionnement, individuellement et collectivement, et de leur donner une importance relative. Par la suite, il faut traduire ces besoins en objectifs de perfectionnement. Troisièmement, il faut identifier des ressources qui permettront la réalisation d'activités de perfectionnement correspondant aux objectifs visés. Enfin, il faut analyser les résultats de ce perfectionnement et, à partir de ces résultats, procéder aux ajustements nécessaires.

La présente activité consiste à jouer un rôle de chercheur-consultant auprès de l'équipe-école. L'aide peut se situer à toutes les étapes de la démarche de perfectionnement, mais plus particulièrement lors des étapes d'analyse des besoins et d'évaluation des résultats. Dans l'une ou l'autre étape, il s'agit d'abord d'élaborer un modèle d'analyse des besoins ou d'évaluation des résultats du perfectionnement, puis d'élaborer des instruments de collecte de données, de les administrer et d'analyser les résultats, pour enfin communiquer ces résultats aux intéressés.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Ce travail d'aide à l'équipe-école exige également une collaboration avec les personnes responsables du perfectionnement à la commission scolaire.

MOYEN D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les personnes ayant participé aux activités de perfectionnement.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-21: **AIDE À LA PLANIFICATION ET À L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ**	Équipe-école; administratrices et administrateurs scolaires.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Apporter une aide à divers moments de la mise en place de services éducatifs pour les élèves en difficulté.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Les spécialistes des services complémentaires consacrent généralement un fraction relativement importante de leur temps aux élèves en difficulté et aux agents d'éducation intéressés. Le travail auprès de cette clientèle peut être complété par une aide à ceux qui ont la responsabilité d'assurer la mise en place de services éducatifs particuliers: enseignantes et enseignants, directrices et directeurs d'école, conseillères et conseillers, coordonnatrices et coordonnateurs en adaptation scolaire.

Cette aide peut intervenir à l'un ou l'autre des moments importants de la mise en oeuvre de tels services et les actions possibles en ce domaine sont nombreuses. Il peut s'agir d'identifier les élèves qui ont des besoins particuliers, de connaître la nature de ces besoins et la réponse à ces besoins en termes de services éducatifs particuliers, d'identifier les ressources disponibles pour planifier les services à offrir, de trouver, pour les différentes clientèles, des formules de regroupement susceptibles de mieux répondre aux besoins des élèves, ou encore de participer à l'élaboration et à l'application d'un plan d'intégration des élèves en difficulté, etc. De plus, ces diverses actions peuvent être complétées par des recherches portant sur l'évaluation de ces services.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

De nombreux documents ont été publiés par le ministère de l'Éducation, particulièrement à la Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, afin de faciliter le travail de planification et d'organisation des services aux élèves en difficulté.

MOYEN D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les participantes et participants à l'opération.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-22: **SOUTIEN ET PARTICIPATION AUX ORIENTATIONS OU AU PROJET ÉDUCATIF D'UNE ÉCOLE**	Équipe-école; conseil d'orientation d'une école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Offrir un soutien à l'élaboration et à la réalisation des orientations ou du projet éducatif d'une école.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La **Loi sur l'instruction publique** demande que chaque école précise ses objectifs propres et se donne un plan d'action. Par ailleurs, le conseil d'orientation de l'école, composé de la directrice ou du directeur et de représentantes et représentants des parents, des enseignants, des professionnels non enseignants et des élèves, est responsable de l'élaboration du projet éducatif de l'école. Que ce conseil existe ou non, l'école a à préciser ses objectifs et la présente activité reflète la participation possible des spécialistes des services complémentaires à ces activités.

Cependant, en plus de cette participation, la présente activité constitue un soutien à la directrice ou au directeur et au conseil d'orientation d'une école dans l'élaboration de son projet éducatif. Ce soutien peut prendre la forme d'une animation tout au long du processus de définition du projet éducatif. Il peut s'agir également d'une aide dans l'analyse de la situation (diagnostic du fonctionnement de l'école, analyse des besoins de la population et des élèves), dans la détermination des objectifs et du plan d'action, ou encore dans l'évaluation du projet.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Il peut être utile de recourir à certains instruments pour identifier les besoins du milieu, dont «L'analyse du fonctionnement général de l'école», «Mon vécu à l'école primaire», «Mon vécu à l'école secondaire», etc.

MOYEN D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'efficacité de l'opération, à faire remplir par les participantes et participants à cette opération.

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION

Vous avez entre les mains un exemplaire d'un des guides d'activités des services complémentaires produits par le ministère de l'Éducation. Nous souhaitons recueillir votre appréciation, vos commentaires et vos suggestions au sujet de ce guide. Pourriez-vous répondre à ce questionnaire et le retourner à l'adresse suivante:

Ministère de l'Éducation
Direction de l'adaptation scolaire
et des services complémentaires
1035, rue de la Chevrotière, 9e étage
Québec, QC
G1R 5A5

Avez-vous aimé ce guide? (encercler le chiffre approprié)
– 1 2 3 4 5 +

Avez-vous trouvé ce guide utile? (encercler le chiffre approprié)
– 1 2 3 4 5 +

En quoi vous a-t-il été utile? _____

_____

Qu'est-ce que vous avez **le plus** apprécié? _____

_____

Qu'est-ce que vous avez **le moins** apprécié? _____

_____

Qu'est-ce qui pourrait être fait pour améliorer ce guide? _____

_____

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions à formuler? _____

_____

_____

Quel est votre corps d'emploi? (cocher une seule case)

personnel non enseignant (spécialité: _____) ☐

personnel enseignant ☐ administrateur/trice scolaire ☐

direction d'école ☐ parent ☐

À quel(s) ordre(s) d'enseignement? (cocher une ou plusieurs cases)

préscolaire ☐ primaire ☐ secondaire ☐

J'adore
les services complémentaires

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

28-1888
8687-102